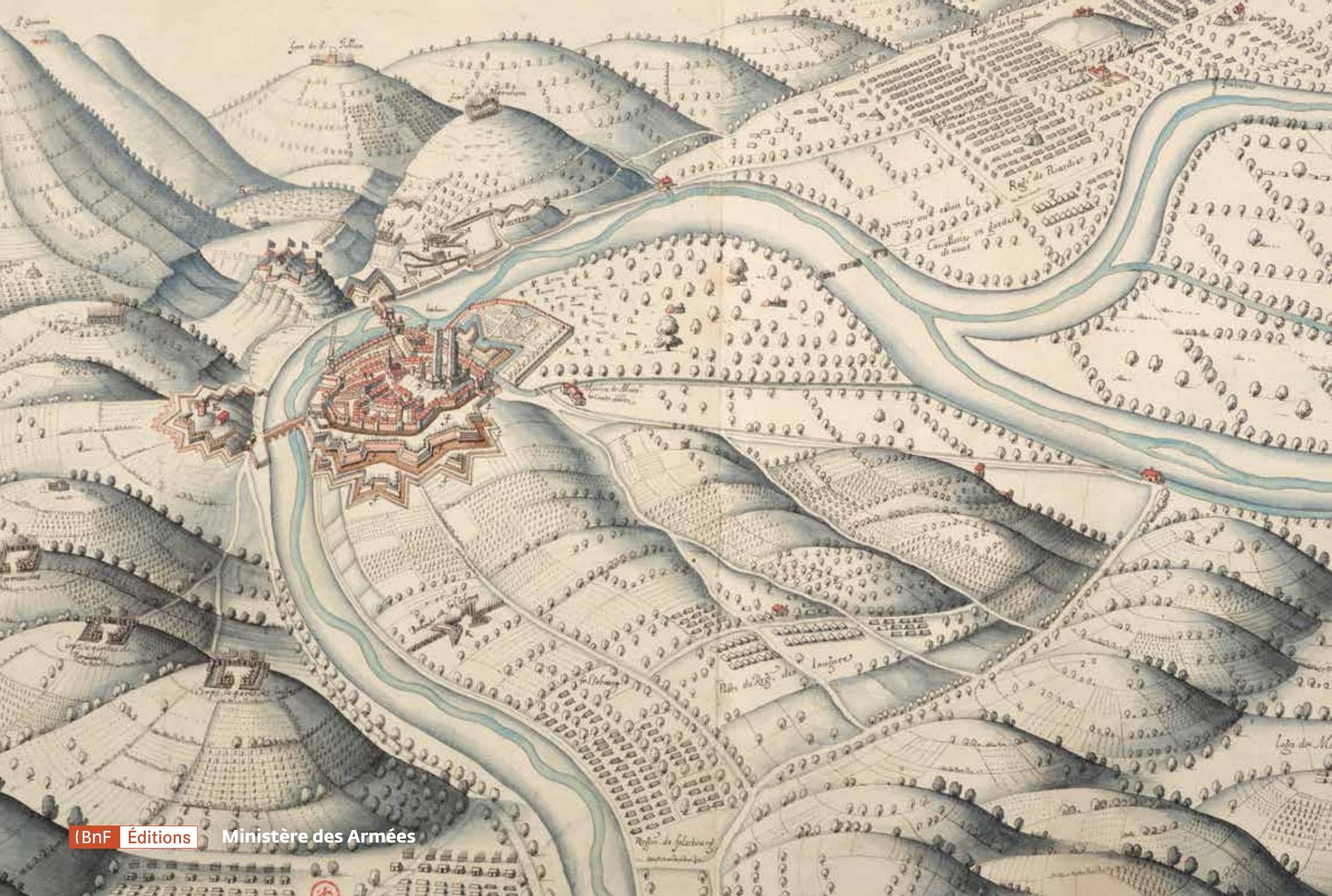


Émilie d'Orgeix et Isabelle Warmoes

# Atlas militaires manuscrits (xvii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles)

Villes et territoires des ingénieurs du roi





À notre ami et collègue trop tôt disparu, **Jean-Yves Sarazin** (1967-2016),  
archiviste paléographe, directeur du département des Cartes et plans  
de la Bibliothèque nationale de France de 2010 à 2016.

Nous aurions aimé qu'il puisse voir l'aboutissement de ce travail  
au long cours qu'il a tant soutenu au fil des années.

Cet ouvrage lui est dédié.



### **Bibliothèque nationale de France**

Présidente  
Laurence Engel

Directrice générale  
Sylviane Tarsot-Gillery

Directeur des Collections  
Denis Bruckmann

Directeur de la Diffusion culturelle  
Thierry Grillet

Directeur du département des Éditions  
Benjamin Arranger

Délégué à la Communication  
Patrick Belaubre

Chef du service de presse  
Claudine Hermabessière

Déléguée au Mécénat  
Kara Lennon Casanova

### **Ministère des Armées**

Secrétaire général pour l'Administration  
Jean-Paul Bodin

Directrice des Patrimoines,  
de la Mémoire et des Archives  
Myriam Achari

Chef de la délégation  
des Patrimoines culturels  
Alexis Neviaski

Chargée des Publications  
Mathilde Meyer-Pajou

### **Édition**

Direction éditoriale  
Marie-Caroline Dufayet

Suivi éditorial  
Isabelle Le Jeune

Suivi et coordination iconographiques  
Frédérique Savona, Gwennina Lussot,  
Laurianne Bossis

Conception graphique et mise en pages  
Ursula Held

Presse  
Claudine Hermabessière



© Bibliothèque nationale de France / Ministère des Armées, 2017  
ISBN BnF : 978-2-7177-2676-3

La Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) est une direction du ministère des Armées, placée sous l'autorité du secrétaire général de ce ministère. La DPMA a notamment en charge la politique culturelle du ministère au travers des collections de ses musées, de ses services d'archives et de ses bibliothèques. Elle détermine et finance les actions nécessaires à la gestion et à la valorisation de ce riche patrimoine. C'est dans cette perspective que la DPMA développe également une politique de publication et de soutien aux productions audiovisuelles permettant à un large public de découvrir l'histoire et le patrimoine du ministère des Armées.

Émilie d'Orgeix et Isabelle Warmoes

# Atlas militaires manuscrits (xvii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles)

Villes et territoires des ingénieurs du roi

Bibliothèque nationale de France / Ministère des Armées

# Sommaire

15 Préfaces

## Histoires d'atlas

21 Les espaces cartographiques de l'ingénieur

*Émilie d'Orgeix*

33 Le temps de l'invention (1594-1661)

De la carte *en feuille* au « recueil de places fortes »

*Émilie d'Orgeix*

57 L'âge d'or des atlas militaires manuscrits (1661-1774)

Les règnes de Louis XIV et de Louis XV

*Isabelle Warmoes*

## Catalogue raisonné des atlas conservés en Île-de-France

96 Mode d'emploi

Liste des atlas par fonds

98 Bibliothèque du Service historique de la défense

244 Bibliothèque nationale de France, département des Cartes et plans

271 Bibliothèque nationale de France, département des Estampes

et de la photographie

295 Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits

323 Bibliothèque nationale de France, bibliothèque de l'Arsenal

338 Bibliothèque Sainte-Geneviève

342 Bibliothèque Mazarine

346 Bibliothèque de la Sorbonne

348 Bibliothèque Condé du château de Chantilly

350 Bibliothèque de l'Assemblée nationale

356 Bibliothèque de l'Institut de France

## Annexes

360 Index des noms de lieux

377 Index des noms de personnes

380 Bibliographie

1<sup>re</sup> de couverture

« Dessein du siège d'Alez (signé Jean de Beins, 1629) », [Recueil de cartes et plans de villes fortifiées de France, d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne].

Paris, BnF, Estampes et photographie, ID-24-FOL, pl. 22 (détail).

4<sup>e</sup> de couverture

« Vue d'Arbissolle entre Savone et Celli », *Recueil des cartes, plans, reconnaissances et veues de partie des costes d'Italie levez sur les lieux par le Sieur Petré ingénieur ordinaire du Roy.*

Vincennes, SHD, Marine, SH 99, pl. 14 (détail).

Ci-contre

« Veues des places du fort de Mahon et de Citadelle en l'isle de Minorque comme elles se voyent du costé de Mer / veue de la citadelle ou fort Philippe de Mahon [vue] de sa rade / veue de Citadelle a l'entré du port », *Recueil des cartes des costes de Catalogne et des isles de Majorque, Minorque et Yvice avec les plans particuliers des places de ces isles, Veues, ports et mouillages, pris sur les lieux par le S.r Pene ingénieur ordinaire du Roy en 1680.*

Vincennes, SHD, Marine, SH 92, pl. 16 (détail).





# Histoires d'atlas



# Les espaces cartographiques de l'ingénieur

Émilie d'Orgeix

Fruit d'une vaste enquête menée entre 1996 et 2015, cet ouvrage recense l'ensemble des atlas militaires manuscrits des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles conservé dans les fonds parisiens et d'Île-de-France. Exhumant l'un des gisements documentaires les plus complets et pourtant les plus inexploités de plans de villes d'Ancien Régime, ces recherches livrent « par le menu » plus de 10 000 planches de *païs*, villes et places fortes du royaume de France et, dans une moindre mesure, de l'Europe obsidionale. Les bornes chronologiques retenues parcourent les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles depuis 1602 – date du plus ancien atlas militaire conservé en Île-de-France<sup>1</sup> – jusqu'en 1774, année de la publication du règlement du duc d'Aiguillon, qui, annonçant une nouvelle vague de production en série de recueils urbains, ouvre un nouveau chapitre de l'histoire des atlas<sup>2</sup>.

La documentation réunie éclaire de manière exceptionnelle le déploiement d'une conception territoriale propre au « pays des Bourbons » durant une période fondamentale de structuration et d'aménagement paysager et urbain. Elle traverse des champs disciplinaires aussi divers que l'histoire du livre et des collections, la circulation des savoirs et des modèles, la cartographie et la représentation du territoire, l'art militaire et les fortifications, l'architecture et les villes, les techniques et les savoir-faire, l'histoire des ingénieurs et, plus largement, l'histoire culturelle et

sociale du royaume à une époque où la carrière militaire constituait le plus noble emploi de la vie civile<sup>3</sup>. Ce dernier aspect, en particulier, est constitutif d'un travail qui s'intéresse à la production scientifique et artistique d'une période où l'art militaire, incluant la poliorcétique, les mathématiques, l'histoire, le dessin et la lecture de cartes et plans, structurait la culture des élites françaises<sup>4</sup>. À l'instar du cabinet de livres rares, où l'atlas trouve d'ailleurs bien souvent sa place, son usage est rarement direct et transitif. Comme l'a souligné Jean-Marc Chatelain, « s'y mêle toujours une pensée de derrière, une vue de biais<sup>5</sup> ». Ainsi, bien plus que la cartographie des villes et des provinces, ces ouvrages illustrent avant tout l'histoire de la construction culturelle, scientifique, politique et militaire du royaume tout au long des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Le socle de cette étude repose sur un patient travail d'identification et de récolement des ouvrages qui a, ultimement, permis d'indexer les titres, inscrits ou donnés, de toutes les planches des atlas. Comme a pu l'écrire Michel de Certeau, « en histoire, tout commence avec le geste *de mettre à part*, de rassembler, de muer ainsi en documents certains objets répartis autrement<sup>6</sup> ». Tout au long de cette enquête, chacun de ces gestes a permis d'affiner la composition d'une production manuscrite dont la diversité et la polysémie ont souvent été confondantes<sup>7</sup>. L'atlas,

<sup>1</sup> N<sup>os</sup> 169-170, Chantilly, bibliothèque Condé, Ms 1325-1326. <sup>2</sup> Nelly Lacrocq, *Atlas des places fortes de France (1774-1788)*, Vincennes, Service historique de l'armée de terre, bibliothèque du Génie, rapport multigraphié, 1981. <sup>3</sup> Georges Fournier, *Traité des fortifications, ou architecture militaire*, Paris, Jean Hénault, 1648, préface. <sup>4</sup> Lire à ce sujet Pierre Bardin, *Le Lycée du sieur Bardin*, Rouen, Veuve Du Bosc, 1638 ; Nicolas Faret, *L'Honneste-homme ou l'Art de plaire à la court*, Paris, Toussaint Du Bray, 1630. <sup>5</sup> Jean-Marc Chatelain, *La Bibliothèque de l'honnête homme. Livres, lecture et collections en France à l'âge classique*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2003, p. 172. <sup>6</sup> Michel de Certeau, *L'Écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1978 (2<sup>e</sup> éd.), p. 84. <sup>7</sup> Les travaux menés par Jean-Marc Besse (CNRS/UMR Géographie-Cités, Paris) depuis 2011 dans le cadre du programme de recherche ACSAM « Les atlas dans les cultures scientifiques et artistiques modernes et contemporaines » ont été à cet égard particulièrement fructueux.

**Fig. 1**  
Frederick de Wit,  
« frontispice », *Atlas  
Tot Amsterdam Bij Frederick  
de Wit in de Calverstraet bij  
den Dam inde Witte Paskaert*,  
[vers 1688]  
Paris, BnF, Cartes et plans,  
GE DD-1201

éclaircir



**Fig. 2**  
Johann David Köhler,  
«frontispice», *Compendium  
Geographiae, antiquae, et mediae*,  
Francfort, [s. é.], [vers 1730]  
Fondation Stewart, Montréal



**Fig. 3**  
Gérard Mercator, *Cl. Ptolemaei Alexandrini  
Geographiae libri octo recogniti iam et diligenter  
emendati cum tabulis geographicis ad mentem  
auctoris restitutis ac emendatis...*, 1584-1595  
Paris, BnF, Cartes et plans, Ge DD 1019-1021



**Fig. 4**  
Abraham Ortelius, *Theatrum orbis terrarum, opus nunc  
denuo ab ipso auctore recognitum, multisque locis castigatum  
et quam plurimis novis tabulis atque commentariis auctum.*  
[Parergon in quo veteris geographiae aliquot tabulae.  
Nomenclator Ptolemaicus omnia locorum vocabula quae  
in tota Ptolemaei «Geographia» occurrunt, continens...  
De Mona druidum insula antiquitati suae restituta... epistola...  
Humfredi Lhuyd], 1579  
Paris, BnF, Cartes et plans, Ge DD 837

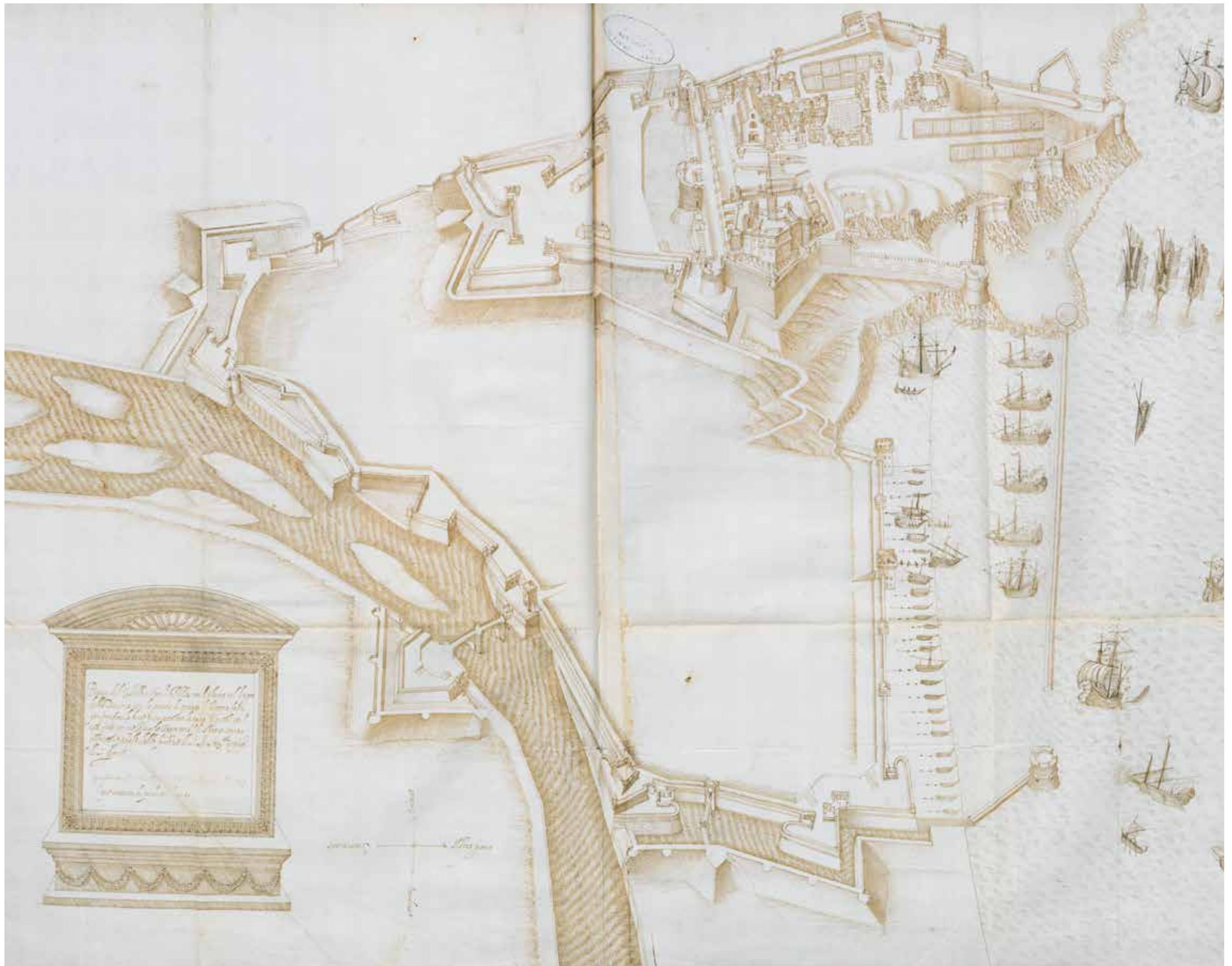
ou plus justement la « forme atlas », comme l'a définie Jean-Marc Besse, est en effet un objet complexe et versatile<sup>8</sup>. Sous sa forme imprimée, il représente selon Mireille Pastoureau « tout livre où les cartes tiennent plus de place que le texte ou bien constituent un tout homogène<sup>9</sup> ». Transposée au domaine de la cartographie militaire manuscrite, cette définition comprend tout type d'ouvrage relié de cartes et plans de places fortes au sein duquel l'iconographie *a mano* prévaut sur le texte. Cette définition exclut donc, d'emblée, les très nombreux « mémoires de places », conservés dans les archives militaires, au sein desquels l'iconographie est marginale par rapport au texte ou donnée en annexe des recueils. Ainsi nous avons peu retenu de l'abondante production de recueils de Louis de Cormontaigne (1696-1752), essentiellement composée de mémoires auxquels étaient parfois adjointes des séries de plans<sup>10</sup>. Cette définition de l'atlas manuscrit a été, dans notre cas, également complexifiée par la pratique – constitutive de l'époque moderne – de relier ensemble estampes et plans manuscrits. Les recueils composites – démontés, recomposés, découpés, « bricolés » à partir de « ramas » de cartes et plans gravés et manuscrits – sont effectivement nombreux dans les collections cartographiques d'Ancien Régime. Afin de conserver un fil directeur fort, centré sur l'étude des documents manuscrits, les exemplaires présentant un nombre supérieur de planches gravées par rapport aux plans manuscrits ont également été éliminés du catalogue<sup>11</sup>. Ce second parti pris a décidé du rejet partiel ou total de certaines grandes collections royales ou princières majoritairement composées d'estampes, tels plusieurs volumes des différentes collections d'atlas « dits de Louis XIII<sup>12</sup> » et même l'intégralité de la collection de Gaston d'Orléans (1608-1660)<sup>13</sup>. Ce choix, s'il a amputé le catalogue d'un ensemble de recueils dont la vocation était proche de celle des atlas manuscrits, a néanmoins permis d'en consolider la cohérence. Le catalogue raisonné qui accompagne cet essai introductif se décline, *in fine*, entre « visites » et « états » des forces du royaume et des principales places étrangères effectués par des ingénieurs dont l'ambition était de documenter des travaux projetés, en cours de réalisation ou achevés. Travailler en adoptant une focale resserrée a été fructueux à plus d'un titre. L'entreprise a permis d'éclairer, d'une part, l'évolution tant matérielle que formelle d'ouvrages marqués par des changements d'échelle et de représentation. Suivant de près les mouvements de la cartographie civile, on y voit les auteurs d'atlas réduire progressivement

leur échelle urbaine aux abords des villes pour ouvrir la voie aux grandes monographies de forts et de places fortes « de première classe », qui abritaient une importante garnison. Les réalisations de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle annoncent ainsi la série d'atlas urbains réalisée à la fin du siècle à la demande du duc d'Aiguillon. Ces choix ont mis en valeur, d'autre part, le rôle fondamental d'« agents catalytiques » qu'ont joué les ingénieurs militaires dans l'histoire urbaine et architecturale d'Ancien Régime. Techniciens polyvalents au service des rois et des princes, actifs dans la plupart des villes fortes, profitant de nombreux réseaux professionnels et familiaux, courtisés par les grands ateliers d'éditeurs-imprimeurs, les ingénieurs se révèlent ici au cœur tant des processus de réformation des villes que de leur représentation.

### L'invention de l'atlas

Que ce soit par leur forme ou par leur structure, les atlas militaires s'inscrivent dans le sillage des grandes entreprises cartographiques du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle menées conjointement aux Pays-Bas par Abraham Ortelius (1527-1598) et Gérard Mercator (1512-1594) et en Italie par Antoine Lafréry (1512-1577)<sup>14</sup>. Bien qu'il soit vain de tenter de retrouver l'« inventeur » d'un terme forgé par toute une génération de cartographes, Mercator est le premier à en avoir précisé l'inspiration dans la préface de l'*Atlas sive cosmographicae meditationes de fabrica mundi et fabricati figura*<sup>15</sup>, publié en 1595. Il y relève que le terme rend hommage à un ancien roi astronome mauritanien connu pour avoir été « le premier entre les hommes » à avoir affirmé l'importance cosmologique des sphères<sup>16</sup>. Figurant le roi Atlas sur un trône, tenant en main un globe qu'il mesure avec un compas, Mercator se détache du mythe antique du dieu Atlas condamné par Zeus à soutenir la voûte céleste sur ses épaules pour en faire un souverain terrestre qui contemple et mesure le monde (fig. 1). Cette réinterprétation du mythe du géant Atlas conduisant la révolte des Titans contre les Olympiens est, par la suite, fréquemment reprise pour illustrer les frontispices d'atlas. Durant toute l'époque moderne, les éditeurs d'atlas alternent ainsi entre la représentation conventionnelle d'un titanique Atlas supportant sur ses épaules soit la voûte céleste soit le globe terrestre (fig. 2) et la vision mercatorienne d'un roi savant étudiant le monde depuis son cabinet de travail (fig. 3).

<sup>8</sup> Ainsi, Joachim Neumann, éditeur du *Dictionnaire encyclopédique de cartographie en 25 langues* (2<sup>e</sup> édition, Munich, K. G. Saur, 1997, p. 465) ne parvient pas à donner la même définition du terme d'« atlas » dans les différentes langues de son dictionnaire. Allemand : *German G. Karten in Buchform oder lose Folgen von Einzelkarten, die aber eine Einheit bilden und, auch wenn sie verschiedenzeitig erscheinen, für Zusammenbinden bzw. Geschlossene Ablage bestimmt sind*; anglais : *A Collection of Maps Designed to Be Kept (Bound or Loose) in a Volume*; espagnol : *Collección ordenada de mapas proyectada como un conjunto, tanto en su finalidad como en su presentación*; français : *Recueil ordonné de cartes, conçu pour représenter un espace donné et exposer un ou plusieurs thèmes*. <sup>9</sup> Mireille Pastoureau, « Les atlas imprimés en France avant 1700 », *Imago Mundi*, 1980, vol. XXXII, p. 46. <sup>10</sup> [Papiers de Cormontaigne], Vincennes, SHD, bibliothèque du Génie. <sup>11</sup> Ainsi, seuls les ouvrages cartographiques contenant plus de 50 % de documents manuscrits ont été pris en compte. Les nombreux recueils dans lesquels les plans gravés étaient surnuméraires aux plans manuscrits n'ont pas été catalogués. <sup>12</sup> [Collection dite des « Atlas Louis XIII »], Vincennes, SHD, CF A 2, vol. I-XII. <sup>13</sup> [Collection de Gaston d'Orléans], [1640-1660], Paris, BnF, Cartes et plans, Ge BB 246 (1-18). <sup>14</sup> James R. Akerman, « Atlas. La genèse d'un titre », dans Marcel Watelet (dir.), *Gerardi Mercatoris. Atlas Europæ*, Anvers, Fonds Mercator, 1994, p. 15-30. <sup>15</sup> Gérard Mercator, *Atlas sive cosmographicae meditationes de fabrica mundi et fabricati figura*, Duisbourg, L'Auteur, 1595. <sup>16</sup> James R. Akerman, « From Books With Maps to Book as Maps », dans Joan Winearls (dir.), *Editing Early and Historical Atlases*, Toronto, University of Toronto, 1995, p. 19.



# Le temps de l'invention (1594-1661)

## De la carte *en feuille* au « recueil de places fortes »

Émilie d'Orgeix

Dans la longue histoire des atlas militaires, la période qui traverse le règne d'Henri IV (1594) jusqu'à la prise de pouvoir de Louis XIV (1661) constitue un moment fondateur. Une cinquantaine d'ouvrages conservés dans les fonds parisiens illustrent le foisonnement sans égal de travaux, de projets et de réflexions alors menés sur l'ensemble du territoire. Cette vaste production de cartes et plans reliés est d'ailleurs sans précédent dans l'histoire de la cartographie militaire française. Si, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les peintres municipaux et les ingénieurs avaient déjà « pourtraict » de nombreuses villes fortes, leurs cartes et plans n'avaient encore fait l'objet d'aucune politique coordonnée d'archivage. Malheureusement, la grande collection cartographique de Catherine de Médicis, réunissant les plans de l'ingénieur et géographe du roi, Nicolas de Nicolay (1517-1583), a presque entièrement disparu lors de l'incendie du château de Moulins en 1755, privant les chercheurs du principal fonds qui aurait pu contenir de premiers atlas manuscrits. Ainsi, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, par opposition à de grandes puissances européennes tels les Habsbourg ou les ducs de Savoie, qui possédaient déjà des séries d'atlas militaires, la France faisait figure de parent pauvre. Les fondements politiques et institutionnels à l'origine du renouveau de la cartographie militaire durant le « premier XVII<sup>e</sup> siècle » sont donc importants à souligner. La production iconographique

des ingénieurs, tout en formant la matière *princeps* aux premiers atlas militaires français, sert également de socle aux réformes cartographiques instaurées par Vauban et ses successeurs à partir du règne de Louis XIV.

### Henri IV, Sully et la naissance de l'ingénieur d'État (1594-1610)

Le statut des ingénieurs militaires est encore mal circonscrit durant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Bien que l'art de la fortification soit déjà devenu une affaire d'État<sup>1</sup>, l'ingénieur apparaît toujours comme un praticien isolé dont le talent « renfermé en ce trop étroit étui de quelques manouvres [...] n'est qu'un couteau en sa gaine<sup>2</sup> ». L'art militaire, tributaire de conditions de terrain et de situations toujours diverses, reste longtemps le fruit d'un savoir individuel acquis « soit par nature, soit d'expérience des choses qu'il [l'ingénieur] peut avoir vu & pratiqué par le passé<sup>3</sup> ». Engagé ponctuellement en vertu de ses compétences et de sa renommée, l'ingénieur voyage à travers l'Europe, œuvrant au service de différents maîtres et jouissant rarement d'une charge permanente. Sa mobilité géographique tout autant que sa polyvalence ont ainsi conduit à la dispersion de ses travaux iconographiques.

**Fig. 9**  
Carlo Vanello, [Plan de Nice et des environs], [Plans topographiques de Savoie et de Piémont], début XVII<sup>e</sup> siècle  
Vincennes, SHD, bibliothèque du ministère de la Guerre, Archives des cartes, 4. 5. E. 1, nf.

<sup>1</sup> Hélène Vérin, *La Gloire des ingénieurs. L'Intelligence technique du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1993 (notamment les chapitres « De l'ingénieur à l'ingénieur » et « L'universelle contrariété », p. 43-111). <sup>2</sup> Ambroise Bachot, *Le Timon du Capitaine A. Bachot...*, Paris, L'Auteur, 1587, préface. <sup>3</sup> Bernardino Rocca, *Des entreprises et ruses de guerre*, Paris, Nicolas Chesneau, 1571, avant discours.

Si certains recueils conservent aujourd'hui des plans antérieurs au règne d'Henri IV, ce sont toujours les fruits de collationnements ultérieurs, souvent lacunaires. Ce sont d'ailleurs essentiellement des plans d'ingénieurs italiens, nombreux en France au XVI<sup>e</sup> siècle. Une équipe en particulier se distingue par le nombre et la qualité des plans conservés : celle des ingénieurs piémontais Ercole Negro (1541-1622)<sup>4</sup> et Carlo Vanello (avant 1570-1625), fils de Luigi Vanello, tailleur de pierre qui travailla un temps pour un troisième ingénieur italien, Ascanio Vittozzi<sup>5</sup> (1539-1615), dont l'activité dans la vallée du Rhône est documentée dans un autre recueil [n° 130]<sup>6</sup>. L'atlas composite qui rassemble les plans des deux premiers, intitulé *Places topographiques de Savoie et de Piémont*, provient des collections des ducs de Savoie, aux armes desquels il est relié [n° 81]<sup>7</sup>. Il présente un grand nombre de cartes et plans effectués depuis la côte de Nice à Menton jusqu'en Lombardie en passant à travers les défilés des Alpes, de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle aux premières décennies du XVII<sup>e</sup> siècle. Organisé en différentes sphères géographiques, l'ouvrage illustre les travaux d'Ercole Negro, ingénieur formé par le peintre fresquiste et miniaturiste Pietro Dolce (1506-vers 1566), et de son assistant, l'architecte turinois Carlo Vanello (fig. 9). Conjuguant plans, vues perspectives, croquis, projets, minutes, dessins au net, relevés d'épigraphes et d'architectures romaines, l'ouvrage est représentatif de ces premiers « ramos » de documents hétérogènes. Bien que le parcours géographique, artificiellement mis en scène par la succession continue de plans, semble à première vue convaincant, ses nombreux hiatus démontrent que l'ensemble n'est, en réalité, qu'une visite de terrain illusionniste. Comme souvent dans les atlas, l'alternance de plans de places et de territoires conquis ou à conquérir prend la forme d'une mécanique visuelle d'autopersuasion qui sous-tend, dans ce cas précis, la politique d'expansion territoriale des ducs de Savoie.

#### L'ingénieur sous le sceau des réformes administratives

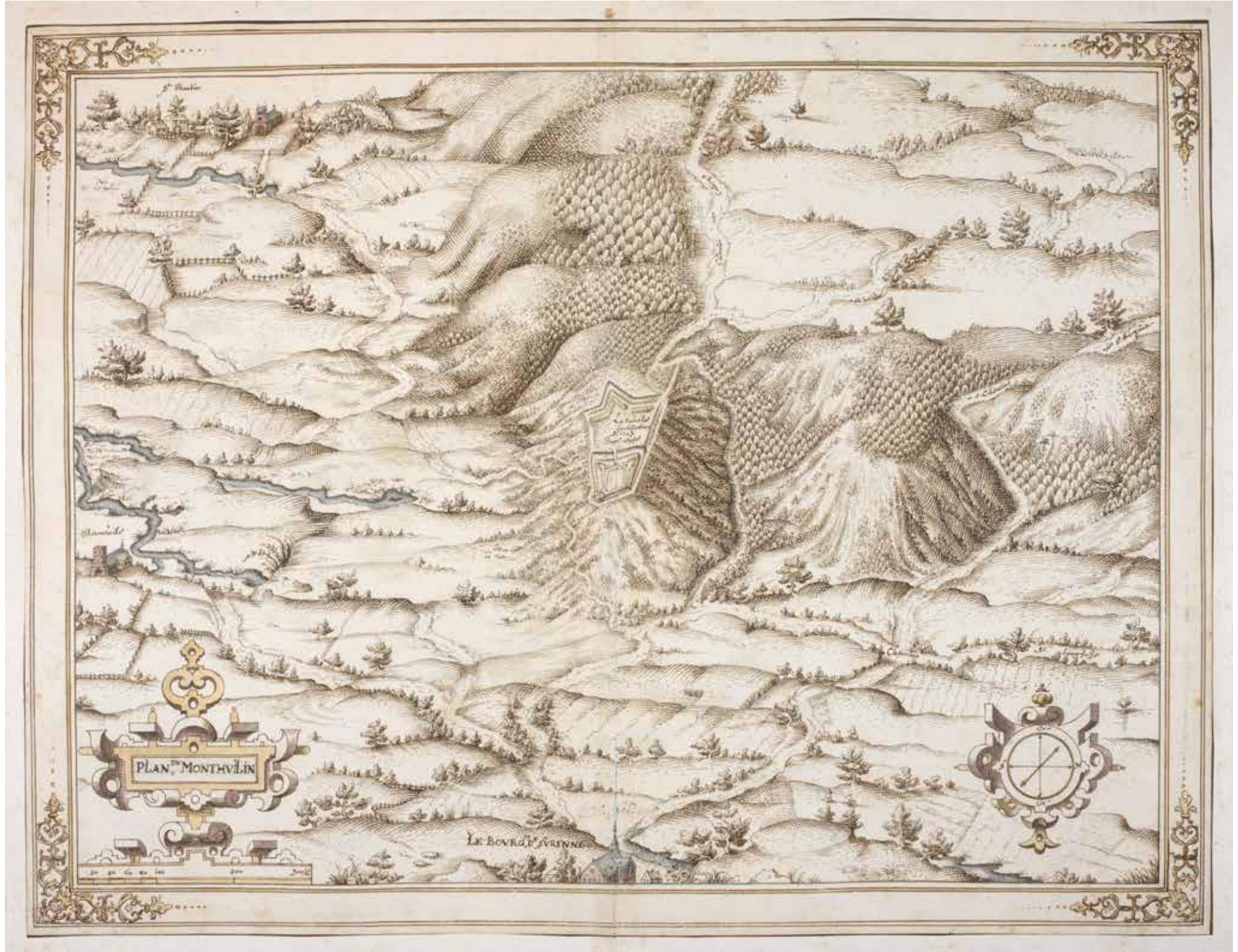
Si les ingénieurs du XVI<sup>e</sup> siècle jouissent encore d'une grande liberté dans leurs affectations au service de princes et de partis parfois souvent opposés, le XVII<sup>e</sup> siècle annonce une nouvelle stabilité professionnelle. Les « trajectoires versatiles » d'ingénieurs, telle celle d'Ercole Negro, qui, entre 1580 et 1610, sert successivement les rois de France, le parti ligueur de Lesdiguières puis les ducs de Savoie, deviennent ainsi de plus en plus rares. En France, ce moment de fixation géographique et professionnelle date clairement du règne d'Henri IV. L'action de

Sully (1559-1641), ministre de 1598 à 1611, est à cet égard primordiale. Nommé surintendant des Fortifications et Bâtiments et grand maître de l'Artillerie en 1599, Sully exprime rapidement l'importance d'une politique de consolidation des villes et des provinces frontalières du royaume. À partir de 1599 et tout au long de son mandat, il réorganise substantiellement le service des fortifications. La paix rétablie facilite d'ailleurs ce mouvement de réformation. La première édition du *Mercure françois* en 1611, souligne ainsi qu'on ne fait plus la guerre « qu'en papier<sup>8</sup> » dans un royaume qui jouit depuis quelques années d'une « paix heureuse ». En 1601, Sully propose au roi de « fortifier les villes frontière essayant de subtiliser par quelques nouvelles inventions, les arts d'attaquer et défendre les places et gens de guerre<sup>9</sup> ». En 1604, il formalise les nouvelles lignes directrices de son programme dans un texte connu sous le nom de « Grand Règlement ». Véritable « feuille de route » de la réorganisation administrative du royaume, ce texte orchestre la décentralisation d'agents du roi sur tout le territoire. Outre la création de la charge d'ingénieur des ponts et chaussées, qui se substitue à celle de grand voyer, Sully fait nommer dans chacune des grandes provinces de l'Est un ingénieur de « places », secondé par « un conducteur des desseins<sup>10</sup> ». Si leurs fonctions – incluant architecture, mathématiques, ouvrages d'art, voirie, hydraulique et fortification – étaient bien plus polyvalentes que certains auteurs ont pu l'écrire<sup>11</sup>, ces agents royaux devaient néanmoins dresser le bilan des forces et des faiblesses militaires de leur province. Ils devaient effectuer « une carte bien exacte de l'étendue de leur département », sur laquelle devaient être notés « les ponts propres à passer l'artillerie, tous les gués ou passages plus faciles à traverser, les rivières, les chemins plus ou moins mauvais » et « au bas de la carte, le nom de toutes les villes, places et châteaux qui pourraient endurer le canon si elles étaient attaquées<sup>12</sup> ». Le texte de Sully est, à ce titre, fondamental pour comprendre l'évolution de la cartographie militaire française durant la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. La « mise en carte » du territoire dans laquelle s'engagent alors les agents du roi impose la création d'outils de visualisation et de communication auxquels la forme atlas, tout à la fois structurée, mobile et flexible, répond parfaitement. Ainsi, tout en précisant les premières attributions professionnelles du métier d'ingénieur d'État, Sully va également promouvoir la mise en place d'une culture visuelle au sein de laquelle la cartographie occupera une place de choix.

**Fig. 10**  
Jean Martellier, « Plan du Monthulin », [*Cartes et plans de France*], [1602]  
Londres, British Library, Maps Dept, Additional Manuscripts 2117, pl. 9

<sup>4</sup> Lire à ce sujet les notices biographiques de ces ingénieurs dans Micaela Viglino Davico, Elisabetta Chiodi, Caterina Franchini, Antonella Perrin (dir.), *Architetti e ingegneri militari in Piemonte tra '500 e '700*, Turin, Omega Edizioni, 2008. <sup>5</sup> Micaela Viglino Davico (dir.), *Ascanio Vittozzi. Ingegnere militare, urbanista, architetto (1539-1615)*, Pérouse, Quattroemme, 2003. <sup>6</sup> Paris, BnF, Estampes et photographie, ID-25-Fol, fol. 38. <sup>7</sup> Vincennes, SHD, bibliothèque du ministère de la Guerre, Archives des cartes, 4. 5. E. 1. <sup>8</sup> Jean Richer, *Le Mercure françois, ou, la Suite de l'histoire de la Paix*, Paris, L'Auteur, 1611, p. 55-56. <sup>9</sup> Hélène Vérin, *op. cit.*, 1997, p. 187. <sup>10</sup> David J. Buisseret, « Les ingénieurs du roi au temps de Henri IV », *Bulletin de la section de géographie du comité des travaux historiques du ministère de l'Éducation nationale*, t. LXXVII, 1964, p. 19. <sup>11</sup> Lire à ce sujet l'analyse fine de Bernard Barbiche et de Ségolène de Dainville-Barbiche dans *Sully : l'homme et ses fidèles*, Paris, Fayard, 1997, p. 213-220. <sup>12</sup> Voir archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères, Ms France 766, fol. 10-13.







# L'âge d'or des atlas militaires manuscrits (1661-1774)

## Les règnes de Louis XIV et de Louis XV

Isabelle Warmoes

**T**out en jetant les bases de l'organisation administrative et technique du Service des fortifications, le premier xvii<sup>e</sup> siècle a vu l'« invention » des atlas manuscrits. À sa suite, la période courant du début du règne personnel de Louis XIV (1661) à la mort de Louis XV (1774), correspond à l'« âge d'or » de la production des atlas militaires manuscrits. Ce sont ainsi 137 recueils qui sont conservés dans les fonds parisiens, 80 ayant été réalisés sous le règne de Louis XIV, et 47 pendant la Régence et le règne de Louis XV.

Le développement des conquêtes territoriales du « Roi de guerre », la création d'un réseau sans précédent de fortifications aux frontières du royaume et l'augmentation du nombre d'ingénieurs militaires ont imposé de renforcer la structuration du Service des fortifications comme la formation des ingénieurs militaires, mais aussi de mettre en place un langage cartographique normalisé (fig. 24).

Ce sont ces différents aspects qu'il convient d'étudier en détail pour mieux saisir toute la diversité de la vaste production d'atlas manuscrits durant cette période qui couvre un peu plus d'un siècle.

### L'essor et la structuration du service des fortifications (1661-1715)

#### Vers la création du « département des Fortifications des places de terre et de mer » (1691)

Au début du règne de Louis XIV<sup>1</sup>, la surintendance des fortifications, rattachée au secrétariat d'État à la Guerre, est divisée en deux départements. À Michel Le Tellier (1603-1685), puis

à son fils, François Michel Le Tellier, marquis de Louvois (1641-1691), secrétaires d'État à la Guerre, revient la gestion des régions nouvellement conquises – l'Artois, le Hainaut, les forteresses d'outre-mont (Exilles, Fenestrelle, Casal, Pignerol), le Roussillon, les Flandres, puis la Franche-Comté et l'Alsace – et des pays occupés, à savoir la Lorraine ducal, le Luxembourg et le Palatinat.

Jean-Baptiste Colbert (1619-1683), surintendant des Bâtiments, contrôleur général des Finances, secrétaire d'État à la Marine et à la Maison du roi, se voit quant à lui confier la gestion des fortifications du domaine royal. Il hérite ainsi de la Picardie, de la Champagne, des Trois-Évêchés (Metz, Toul, Verdun), de la Bourgogne, du Dauphiné, de la Provence, du Languedoc, de la Bigorre, du Béarn et du Pays basque<sup>2</sup>. Au titre de la marine, les fortifications des côtes de la mer du Nord, du littoral atlantique et de la Méditerranée sont aussi sous sa juridiction. S'y ajoute l'entretien des routes, ponts et canaux.

Pour faire le lien entre ces deux directions administratives et suivre de manière globale la conception et la gestion de l'ensemble des fortifications du royaume, une charge de commissaire général des Fortifications est créée. Cette direction technique est confiée en 1659 à Louis Nicolas de Clerville (1610-1677) par Mazarin et lui est confirmée trois ans plus tard. À partir de 1668 cependant, Sébastien Le Prestre, marquis de Vauban (1633-1707), ingénieur militaire formé auprès de Clerville, devient le conseiller exclusif du département de Louvois, et ponctuel auprès de celui de Colbert. À la mort de Clerville, Vauban est officiellement nommé à la charge de commissaire général des Fortifications en 1678.

**Fig. 24**  
« Place que lon batie »,  
*Mémoire ou traité de  
fortification en abrégé du sieur  
Masse*, détail  
Vincennes, SHD, bibliothèque  
du Génie, In F° 131d', pl. 1

<sup>1</sup> La synthèse sur l'organisation administrative de la gestion des fortifications sous le règne de Louis XIV s'appuie principalement sur l'ouvrage d'Anne Blanchard, *Les Ingénieurs du Roy de Louis XIV à Louis XVI. Étude du corps des fortifications*, collection du Centre d'histoire militaire et d'études de Montpellier, 1979, p. 60-138. <sup>2</sup> Cette répartition territoriale explique la présence d'un nombre important d'atlas de places fortes du xvii<sup>e</sup> siècle relatifs à la frontière nord-est de la France au sein du fonds Marine du Service historique de la défense.

Dans ce contexte, Vauban acquiert en dix ans une connaissance complète du service des Fortifications et de ses besoins. Il exprime la synthèse de ses réflexions dans un mémoire qu'il rédige à la fin de l'année 1677 à l'attention de Louvois, intitulé *Le Directeur général des fortifications*<sup>3</sup>. Conçu à l'origine pour rester manuscrit, ce texte a néanmoins fait l'objet d'une édition pirate en 1685 à La Haye<sup>4</sup>. Le « premier ingénieur du roi » y détaille sa vision de la bonne organisation du service en charge de l'entretien et de la construction de l'ensemble des fortifications du royaume, et imagine les cadres administratifs et techniques permettant la gestion à distance par le pouvoir central des travaux dans les places fortes. Il régleme ainsi la réalisation par les ingénieurs en poste dans les chefferies de l'« envoi », constitué d'un mémoire descriptif de chaque place forte, précisant ses qualités et défauts tout en exposant de manière détaillée la nature des travaux projetés pour en améliorer les défenses et compléter les équipements militaires. Ces mémoires doivent être systématiquement accompagnés de plans généraux, plans particuliers, coupes et élévations, permettant de visualiser les travaux projetés. Cette trilogie des modes de représentation en architecture, en usage depuis la Renaissance, va ainsi être fixée pour les siècles suivants. À l'aide de ces envois, les ingénieurs soumettent leurs projets à Vauban avant de les retranscrire au propre pour les adresser annuellement à leur ministre de tutelle. Plusieurs copies de ces plans sont ainsi réalisées. Textes et images sont devenus indissociables et complémentaires pour la bonne intelligence du propos.

En rédigeant *Le Directeur général des fortifications*, Vauban formule les préceptes fondateurs de l'organisation générale du service des fortifications, qui vont être mis en place progressivement au cours du dernier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle.

Pour faire face aux besoins sans cesse croissants induits par la politique de conquête de Louis XIV et par les vastes chantiers de construction de places fortes, Louvois crée en 1688 le Dépôt de la guerre, premier organisme centralisé chargé de collecter et de conserver tous les mémoires, archives, correspondances, cartes et plans produits par le secrétariat d'État à la Guerre.

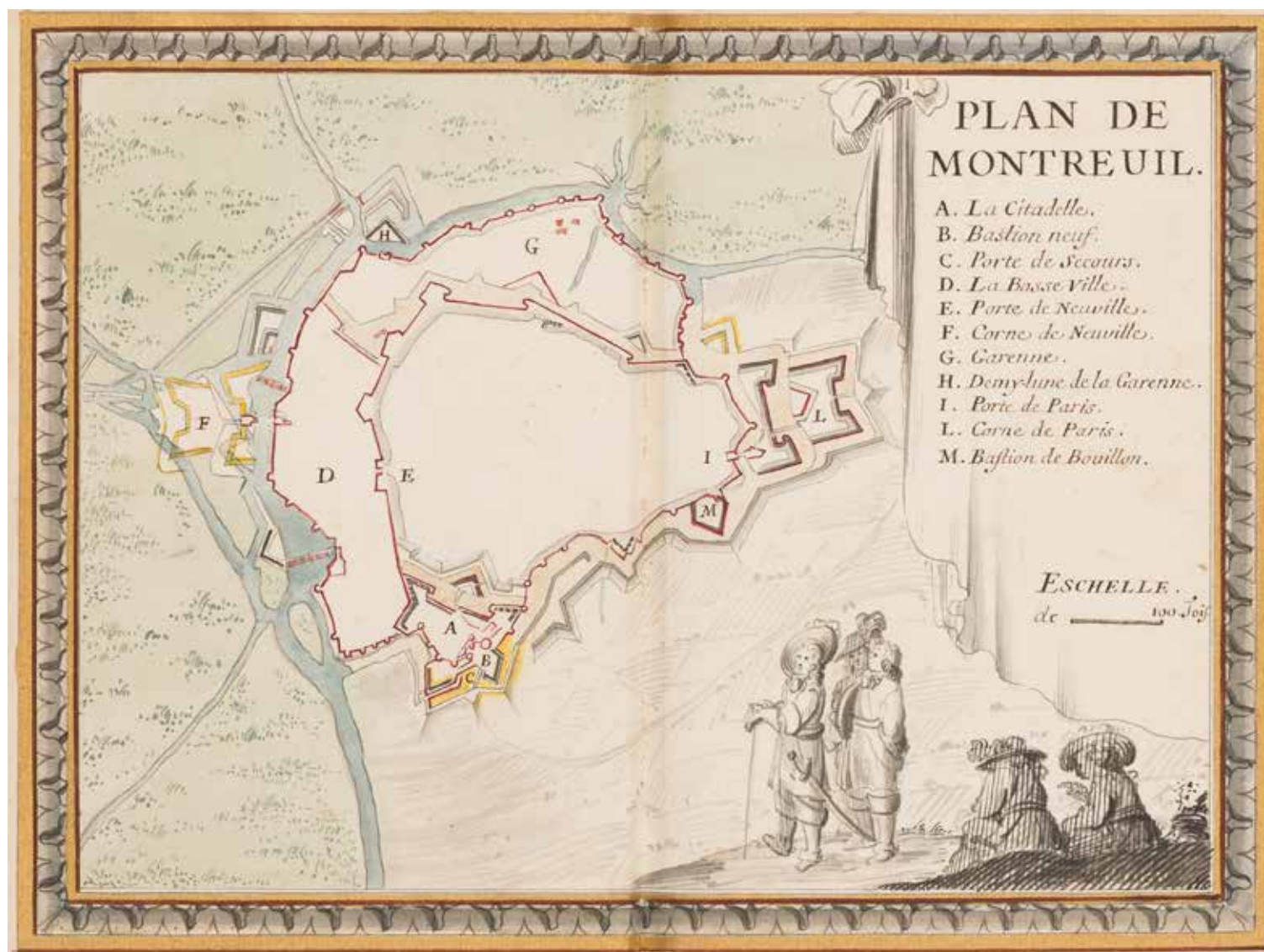
Trois ans plus tard, l'organisation du service des Fortifications connaît une restructuration majeure. À la suite des décès consécutifs de Colbert (1683), de son fils Seignelay, qui lui avait succédé (1690), puis de Louvois (1691), Louis XIV décide de regrouper en un département unique les services et les ingénieurs œuvrant à la conception et à la gestion des places fortes du royaume. Il crée ainsi, le 22 juillet 1691, le « département des Fortifications des places de terre et de mer », conçu comme un véritable petit ministère indépendant du département de la Guerre, reflet de l'importance alors accordée au Service des fortifications.

Michel Le Peletier de Souzy (1640-1725), alors conseiller d'État et intendant des Finances, est nommé à la tête du département, en tant que directeur général des Fortifications. La supervision technique reste confiée à Vauban. À l'intérieur du département, Le Peletier regroupe les places fortes en vingt-trois directions régionales, à la tête desquelles il place des directeurs des fortifications, assistés d'ingénieurs en chef. Chaque direction est subdivisée en chefferies qui regroupent plusieurs places fortes placées sous l'autorité d'un chef du Génie. Ce cadre administratif et technique désormais très structuré restera presque inchangé jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, unifiant les pratiques professionnelles de l'ensemble des ingénieurs du roi réunis en un département unique.

Le corps des ingénieurs du roi s'est ainsi développé au sein de cette organisation administrative. Les guerres incessantes et l'importance des travaux menés sur les fortifications du royaume imposent dorénavant le recrutement en nombre d'ingénieurs militaires. Entre 1661 et 1691, 350 sont engagés, et une moyenne de 260 sont en activité chaque année, 160 dépendant du département de la Guerre et 100 de celui de la Marine<sup>5</sup>. Ces praticiens embrassent un grand nombre d'activités au service de la vaste entreprise de conquête de Louis XIV : ils participent aux sièges, se chargent des campagnes de travaux dans les places fortes et élaborent la cartographie du territoire nécessaire au déplacement des armées en campagne et à la conception des fortifications. Afin de ne recruter que les meilleurs éléments, capables de maîtriser les savoirs indispensables à la conception des fortifications, Vauban exprime aussi dès 1677 la nécessité de mettre en place un examen pour le recrutement des apprentis ingénieurs. Il doit porter à la fois sur la géométrie et le toisé, mais aussi sur les autres sciences mathématiques nécessaires à la pratique de ce métier, à savoir la trigonométrie, les mécaniques, l'arithmétique, la géographie, l'architecture civile et le dessin. En complément de cette culture théorique, Vauban souhaite que les apprentis ingénieurs acquièrent une solide formation pratique pendant une année ou deux de noviciat effectué sous les ordres d'un ingénieur expérimenté au sein d'une place forte où se déroulent d'importants travaux. Réclamé pendant vingt ans, cet examen d'aptitude à l'emploi d'ingénieur est finalement instauré en 1697 par Le Peletier de Souzy. Son organisation en est confiée à Vauban, relayé par le mathématicien Joseph Sauveur (1653-1716), membre de l'Académie royale des sciences, en raison des absences fréquentes du commissaire général.

C'est dans ce cadre administratif et technique en cours de structuration que s'inscrit la production des atlas réalisés pendant le règne de Louis XIV.

<sup>3</sup> Pour une analyse du *Directeur général des fortifications*, lire Isabelle Warmoes, « Vauban et la structuration du corps des ingénieurs du roi », dans Émilie d'Orgeix, Victoria Sanger, Michèle Virol, Isabelle Warmoes, *Vauban. La Pierre et la plume*, Paris / Luxembourg, Éditions du Patrimoine / Gérard Klopp, 2007, p. 71-82. <sup>4</sup> Sébastien Le Prestre de Vauban, *Le Directeur général des fortifications*, La Haye, Henri Van Bulderen, 1685. <sup>5</sup> Anne Blanchard, *op. cit.*, 1979, p. 63-66.



Gérer la « ceinture de fer » et préparer les conquêtes du roi Parallèlement à la réalisation des très nombreux plans de places fortes liés aux « envois » annuels, conservés dans le fonds des archives du Dépôt des fortifications du Service historique de la défense, les ingénieurs poursuivent leur production d'atlas militaires, dans la continuité de ceux qui ont été élaborés durant la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle. Entre 1661 et 1715, 80 atlas ont ainsi été réalisés. La plupart d'entre eux rendent compte de l'état des fortifications en cours d'aménagement le long des provinces frontière, pendant ou au lendemain des conflits ayant jalonné

le règne de Louis XIV. Entre 1668, année marquant la fin de la guerre de Dévolution, et 1678, qui voit l'achèvement de la guerre de Hollande, une cinquantaine de places fortes sont aménagées, alors qu'une trentaine d'autres fortifications sont rasées dans le cadre de la politique de mise en défense des frontières élaborée par Vauban. C'est aussi à partir de 1678 que Vauban aménage son « pré carré », double ligne de places fortes assurant la protection de la frontière nord du royaume de France.

Afin de pouvoir suivre à distance, ou au cours de visites militaires, l'état d'avancement des vastes chantiers mis en œuvre,

**Fig. 25**  
« Plan de Montreuil », *Recueil des plans des places de Picardie, Champagne, Trois-Eveschez, et Bourgogne en l'estat qu'elles sont présentement. Ce qui est rouge marque les ouvrages faits; ce qui est jaune, ceux qui sont projetés et ceux ausquels l'on travaille cette année 1676.* [vol. I] Paris, BnF, Arsenal, 4417, pl. 5



**Fig. 26**  
« Frontispice à décor de guirlandes végétales et de trophées d'armes », *Plans des places de Flandre*, 1666  
Vincennes, SHD, bibliothèque du Génie, Atlas 101

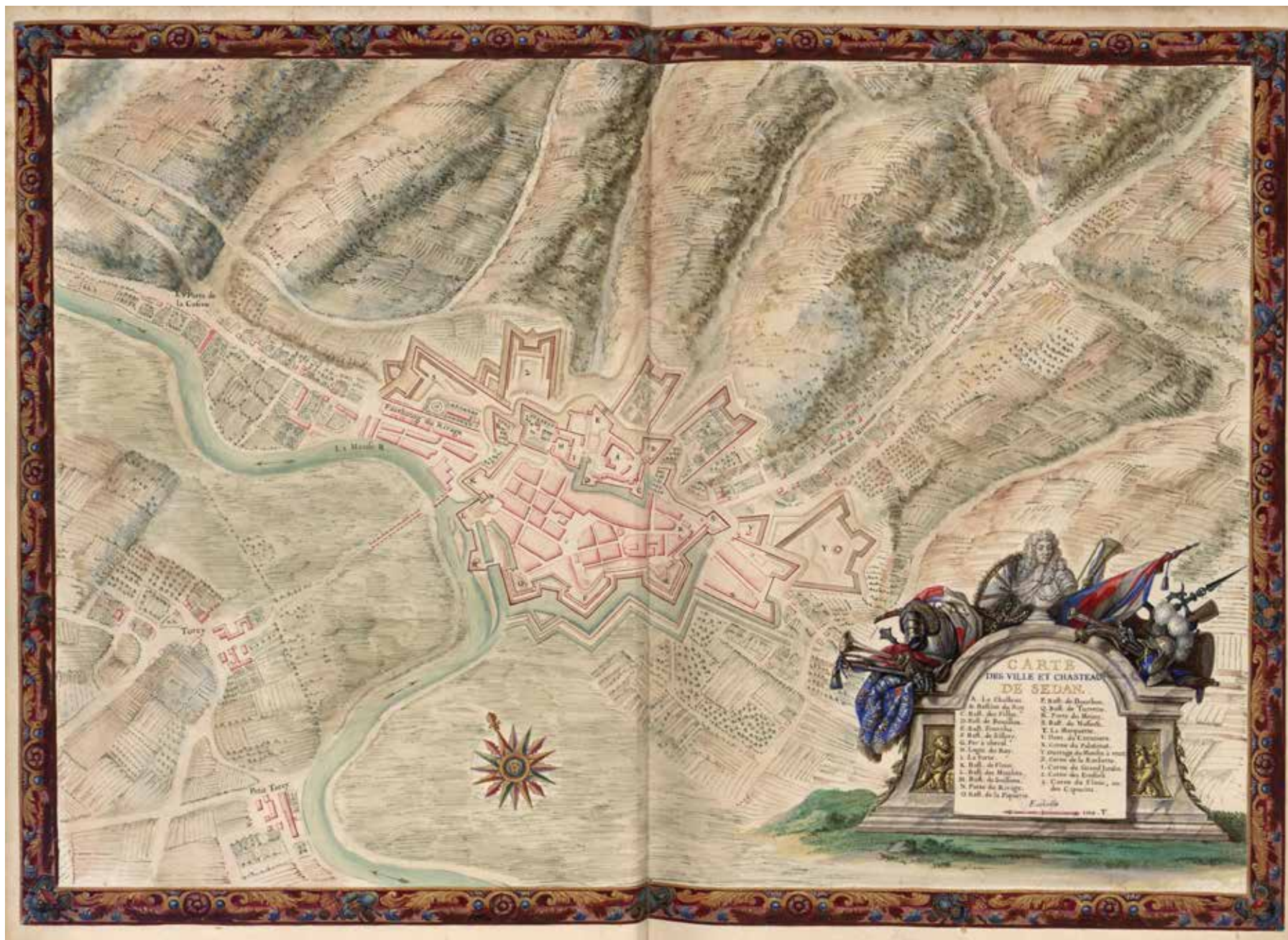
Louis XIV et ses principaux ministres, Louvois et Colbert, commandent la réalisation de nombreux atlas. Le 3 décembre 1670, Louvois demande ainsi à Vauban de lui constituer un atlas des places de Flandres indiquant quel sera l'état des travaux à la fin de l'année suivante<sup>6</sup>.

Les places de Picardie, de Champagne, des Trois-Évêchés, de Bourgogne, de Navarre, de Languedoc, de Provence, de Dauphiné, de Normandie, de Bretagne, de Poitou, d'Aunis et de Guyenne sont à leur tour représentées en 1676, pendant la guerre de Hollande, dans trois volumes conservés à la bibliothèque de l' Arsenal<sup>7</sup>. Un *Atlas des places du Nord, Champagne et Trois-Évêchés*, conservé au département des Estampes de la Bibliothèque nationale de France<sup>8</sup>, mentionne les aménagements « auxquels on travaille en la présente année 1677 » dans l'ensemble des places fortes de ces provinces.

Par lettre du 19 septembre 1676, Colbert ordonne à Charles de Pène (vers 1636-1701), ingénieur et géographe ordinaire du roi, de se rendre en Picardie, en Champagne, dans les Trois-Évêchés et en Bourgogne, pour lever des plans des places fortes plus exacts que ceux qui ont déjà été réalisés, et d'en composer un atlas destiné au roi<sup>9</sup>. Celui-ci correspond peut-être au *Recueil des plans des places de Picardie, Champagne, Trois-Eveschez, et Bourgogne* conservé à la bibliothèque de l' Arsenal [n° 154]<sup>10</sup> (fig. 25). En avril 1683, c'est au tour du marquis de Seignelay de présenter au roi le recueil des plans de ses places fortes, relié en trois volumes et orné de frontispices allégoriques peints par Joubert [n° 32, 32<sup>bis</sup> et 33]<sup>11</sup>. Chacun de ces atlas est conçu pour donner à voir les places fortes de chaque région militaire selon un parcours géographique précis. Pour répondre à la demande du roi et de ses ministres, les codes de couleur utilisés distinguent les ouvrages réalisés de ceux qui sont projetés.

Bien que conçus comme des outils pratiques à usage de planification militaire permettant de connaître à distance l'état des forces du royaume, la plupart de ces atlas ont cependant reçu des éléments de décor très soignés<sup>12</sup> : frontispices à décor simple ou allégorique (fig. 26), cartouches de titres agrémentés de drapés ou de saynètes militaires (fig. 27), frises d'encadrement des plans. Tous les frontispices des atlas de Colbert sont ainsi signés par le peintre François Chauveau (1613-1676) (fig. 28), et ceux élaborés pour Louvois, par le peintre Pierre Bedeau (vers

<sup>6</sup> Correspondance de Vauban, Vincennes, SHD, In F° 31a. <sup>7</sup> Paris, BnF, Arsenal, Ms. 4417 à 4419. <sup>8</sup> Paris, BnF, Estampes et photographie, ID-17-FOL. <sup>9</sup> Antoine-Marie Augoyat, *Aperçu historique sur les fortifications, les ingénieurs et sur le corps du génie en France*, t. 1, Paris, Charles Tanera Éditeur / Jean Dumaine, libraire, 1860, p. 94. <sup>10</sup> Paris, BnF, Arsenal, 4417. <sup>11</sup> Antoine-Marie Augoyat, *op. cit.*, 1860, Vincennes, SHD, bibliothèque du Génie, Atlas 108<sup>1</sup>, 108<sup>2</sup> et 108<sup>3</sup>. <sup>12</sup> Sur les décors des atlas militaires manuscrits, lire Raphaël Masson et Alain Morgat, « Les atlas militaires royaux des bibliothèques de la défense : deux manuscrits à peinture du Grand Siècle », dans Émilie d'Orgeix, Isabelle Warmoes, Charles Van den Heuvel (dir.), *Atlas militaires manuscrits européens (xvi<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles)*, actes des 4<sup>e</sup> Journées d'étude du musée des Plans-Reliefs (18-19 avril 2002), Paris, musée des Plans-Reliefs, 2003, p. 187-203.



**Fig. 27**  
 « Carte des ville et chasteau de Sedan », *Recueil des cartes des places de guerre des provinces de Picardie, Champagne, Normandie, Bretagne, Poitou, Pays d'Aunis, Guienne, Navarre et Biscaye, Languedoc, Provence, Dauphiné et Bourgogne en l'état qu'elles sont en 1683. Les ouvrages marquez de jaune restent à faire & auxquels on travaille* (vol. III). Ce plan de Sedan est agrémenté d'un cartouche de titre traité à la manière d'un monument surmonté d'un buste de Louis XIV et chargé de trophées d'armes. Vincennes, SHD, bibliothèque du Génie, Atlas 108<sup>3</sup>, pl. 16





Catalogue raisonné  
des atlas conservés  
en Île-de-France

## Mode d'emploi du catalogue

Ce catalogue réunit et décrit les atlas militaires manuscrits conservés dans les fonds des bibliothèques patrimoniales d'Île-de-France. Chaque atlas y est présenté par ordre de fonds de conservation (voir la liste des fonds des bibliothèques page suivante).

Leur identification a été réalisée à partir du dépouillement systématique des volumes imprimés du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* et des inventaires des fonds d'archives, complété par un travail d'enquête mené auprès des conservateurs des différents fonds patrimoniaux<sup>1</sup>. Au total, ce sont 178 atlas militaires manuscrits, réalisés entre 1602 et 1774, qui ont été recensés. Malgré l'ampleur du travail d'investigation et notre volonté de constituer un corpus le plus exhaustif possible, il est possible que cet ouvrage comporte quelques oublis. Souhaitons que ce premier travail d'inventaire constitue un socle de connaissances et un outil d'étude solides, qui pourra être enrichi à l'avenir par des atlas non repérés ou retrouvés à l'occasion d'acquisitions nouvelles.

### Description des notices

Les notices sont numérotées en continu (de 1 à 176, dont un n° 17<sup>bis</sup> et un n° 32<sup>bis</sup>). Ce numéro d'identification de chaque atlas est repris tout au long du corps du texte historique et des index.

Les titres ont été retranscrits tels qu'ils figurent en début d'atlas, sur la page de titre, la tranche ou le frontispice. L'orthographe d'origine et les abréviations ont été respectées. Les titres restitués sont signalés entre crochets. Vient ensuite le nom de l'auteur d'un atlas complet, quand il est attesté par la présence d'une signature ou d'une dédicace, ou les noms des ingénieurs ayant signé des plans manuscrits qui composent l'atlas décrit. En revanche, les auteurs de plans gravés ne sont pas signalés ici, mais ils figurent dans l'index des noms de personnes.

La date de réalisation n'a été retranscrite que lorsqu'elle est mentionnée dans l'atlas. Dans le cas des atlas non datés, nous nous sommes efforcées de les situer chronologiquement, soit par l'indication d'une fourchette de dates, soit par la seule mention d'un siècle de réalisation.

Les matériaux constitutifs de la reliure ont été indiqués, ainsi que la présence éventuelle d'éléments de décor ou de blasons.

Nous avons ensuite précisé la nature du support de chaque plan (papier, vélin...) et des techniques de dessin utilisées. La présence de plans gravés est aussi signalée par l'indication de la mention « estampes ».

Les dimensions sont celles du recueil fermé ; la première correspond à la hauteur et la seconde à la largeur de l'ouvrage.

Dans le champ « cote » figurent la mention abrégée du nom de l'institution qui conserve l'atlas, l'éventuelle indication du fonds de provenance ou de conservation, et enfin la cote de l'atlas.

Nous avons regroupé dans « description » les informations décrivant les principales caractéristiques des plans qui composent l'atlas : présence de légendes, de cartouches de titre, de retombes, l'échelle, etc. Pour que le lecteur puisse rapidement avoir une idée de l'échelle de représentation des plans qui composent l'atlas, nous avons indiqué s'il s'agit d'une échelle topographique (300 toises) ou architecturale (entre 5 et 50 toises).

En dernier lieu, nous signalons à l'attention des chercheurs des éléments d'information particuliers concernant l'atlas décrit (rapprochement avec un autre atlas, etc.).

### Inventaire de l'atlas

Chaque atlas a fait l'objet d'un inventaire planche à planche.

Les numéros indiqués entre crochets correspondent aux numéros portés à l'encre, le plus souvent dans l'angle supérieur droit des plans, dès la période de confection des atlas. Nous avons pris le parti de conserver cette numérotation historique et de ne pas retenir les numéros plus récents parfois ajoutés au crayon à la période contemporaine.

Les titres, dates et noms d'auteurs ont été retranscrits tels qu'ils figurent sur chaque plan, en respectant l'orthographe et les abréviations d'origine. Les titres restitués sont indiqués entre crochets (ex. : [Fortifications]). Les titres en italique signalent les cartes et plans gravés (ex. : [5] *L'Espagne et le Portugal* [gravé à Paris par Nicolas de Fer]).

Les plans, frontispices ou reliures reproduits dans le catalogue sont accompagnés du numéro d'identification de l'atlas dont ils sont extraits. Ils sont signalés par un petit triangle noir dans chacune des notices (exemple : ▶ [45] Plan de Cadix). Quand aucune reproduction n'a pu être réalisée, la mention (▶ Atlas non reproduit) est indiquée.

Pour faciliter la recherche au sein de cette abondante masse documentaire, un index des noms de lieux permet de retrouver facilement tous les plans représentant un lieu donné. Un second index des noms de personnes identifie toute l'œuvre d'un auteur ou celle se rapportant à un commanditaire.

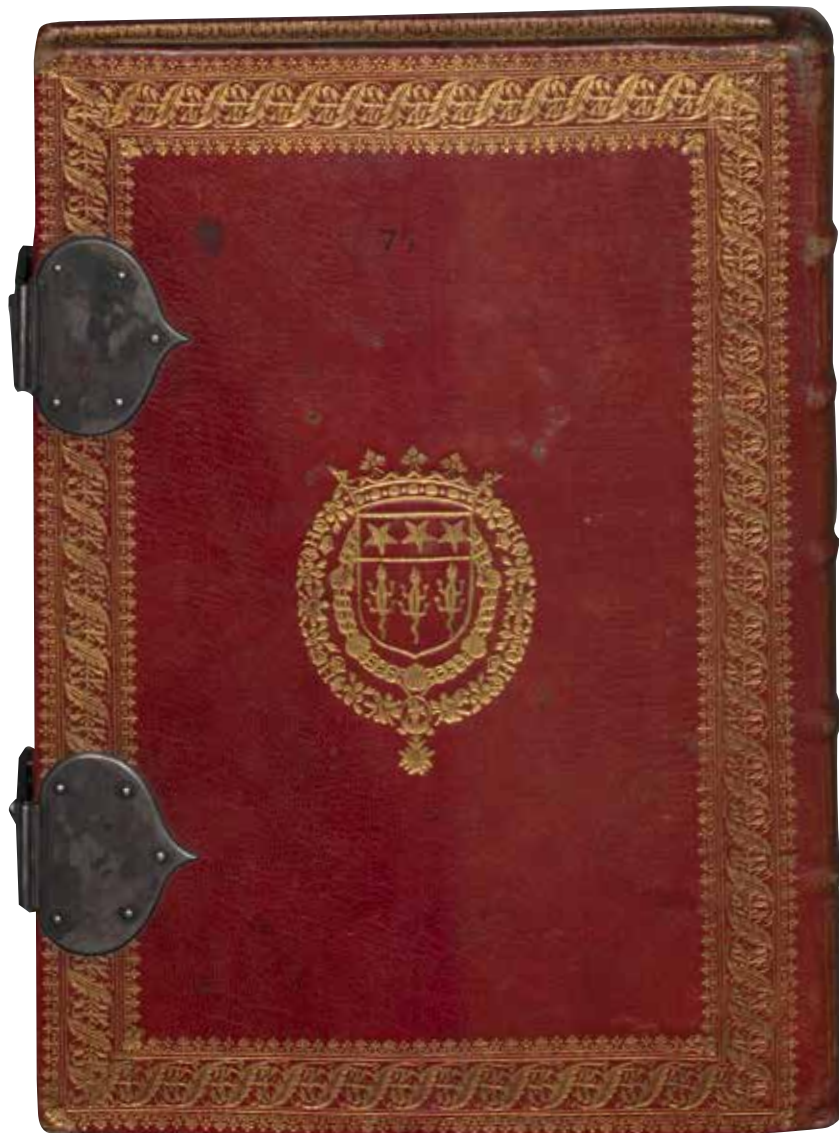
Page 94  
« Plan de Luxembourg et  
des nouveaux ouvrages »,  
*Recueil de plans des villes  
de France, de Flandre,  
d'Hollande, d'Allemagne, etc.  
de la seconde classe.*  
Vincennes, SHD, Atlas 104,  
pl. 62 (détail)

<sup>1</sup> Liste des établissements consultés qui ne conservent pas d'atlas militaires manuscrits : Archives nationales de France ; bibliothèque de l'École militaire ; bibliothèque de l'École polytechnique ; bibliothèque municipale de Versailles ; bibliothèque du Sénat ; Centre des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères ; Institut national de l'information géographique et forestière ; bibliothèque du musée de l'Armée ; Muséum national d'histoire naturelle ; Observatoire de Paris.

## Table des fonds conservant des atlas

- 98 Bibliothèque du Service historique de la défense  
(Vincennes) SHD
  
- 244 Bibliothèque nationale de France (Paris)  
Département des Cartes et plans  
BnF, Cartes et plans
  
- 271 Département des Estampes et de la photographie  
BnF, Estampes et photographie
  
- 295 Département des Manuscrits  
BnF, Manuscrits
  
- 323 Bibliothèque de l'Arsenal  
BnF, Arsenal
  
- 338 Bibliothèque Sainte-Geneviève, Réserve (Paris)
  
- 342 Bibliothèque Mazarine (Paris)
  
- 346 Bibliothèque de la Sorbonne, Réserve (Paris)
  
- 348 Bibliothèque Condé du château de Chantilly (Chantilly)
  
- 350 Bibliothèque de Assemblée nationale (Paris)
  
- 356 Bibliothèque de l'Institut de France (Paris)

## Bibliothèque du Service historique de la défense



1

**1**  
*Recueil de plans des places du Roy Dans la Flandre. Ces plans sont réduits en grand dans différens recueils, dont partie ont des mémoires sur la situation, sur l'attaque et sur la deffense. L'on n'a mis que les places que le Roy a fait fortifier.*  
[1683–1686]

► **Reliure**: maroquin rouge aux armes de François Michel Le Tellier, marquis de Louvois, avec fermoirs en acier

**Support et media**: papier, encre et lavis, page de titre sur vélin avec encadrement rehaussé d'or et d'azur

**Dimensions du recueil**: 245 × 170 mm

**Cote**: SHD, bibliothèque du Génie, In 4° 3a-RES

**Description**: table des planches en début de volume, quelques plans sont précédés de notices historiques manuscrites. Échelles de 300 toises. Plans de mêmes dimensions et de même facture.

**Nota**: deux volumes connus sous le nom d'*Atlas Louvois*. Le deuxième volume est coté In 4° 3b-RES.

[2] Aire et S<sup>t</sup> François; [3] Arras; [4] Avesnes; [5] Bapaumes; [6] Bergues; [7] Fort-François; [8] Bethune; [9] Bouchain; [10] Cambay; [11] Charlemont et Givet; [12] Charlemont; [13] Condé; [14] chasteau de Dinant; [15] Dinant ville et chasteau; [16] Donquerque; [17] Fort-Louis; [18] Douay; [19] fort de L'escarpe; [20] Gravelines; [21] Hesdin; [22] Ipres; [23] Landrecy; [24] Laquenok; [25] Lille; [26] Mariembourg; [27] Maubeuge; [28] Menin; [29] Philippeville; [30] Le Quesnoy; [31] S Omer; [32] Tournay; [33] Valenciennes.

**2**  
*Suite du recueil de plans des places du Roy Dans l'Allemagne, La Franche Comté, La Lorraine, Le Luxembourg, Le Roussillon &c. Ces plans sont réduits en grand dans différens recueils, dont partie ont des mémoires sur la situation, sur l'attaque et sur la deffense. L'on a mis que les places que le Roy a fait fortifier.*  
[1683–1686]

**Reliure**: maroquin rouge aux armes de François Michel Le Tellier, marquis de Louvois, avec fermoirs en acier. Dos orné à cinq nerfs. Tranches dorées

**Support et media**: papier, encre et lavis

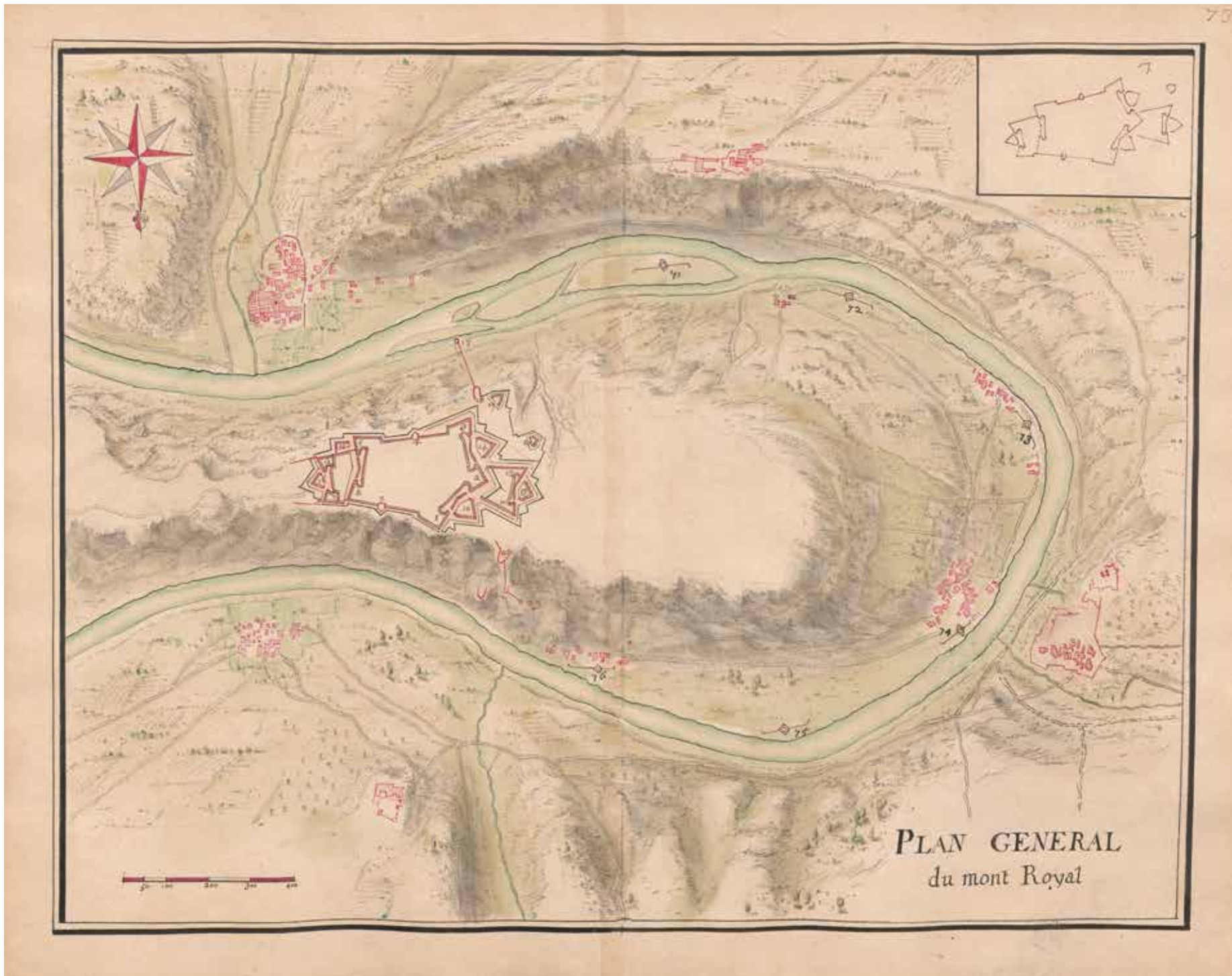
**Dimensions du recueil**: 245 × 170 mm

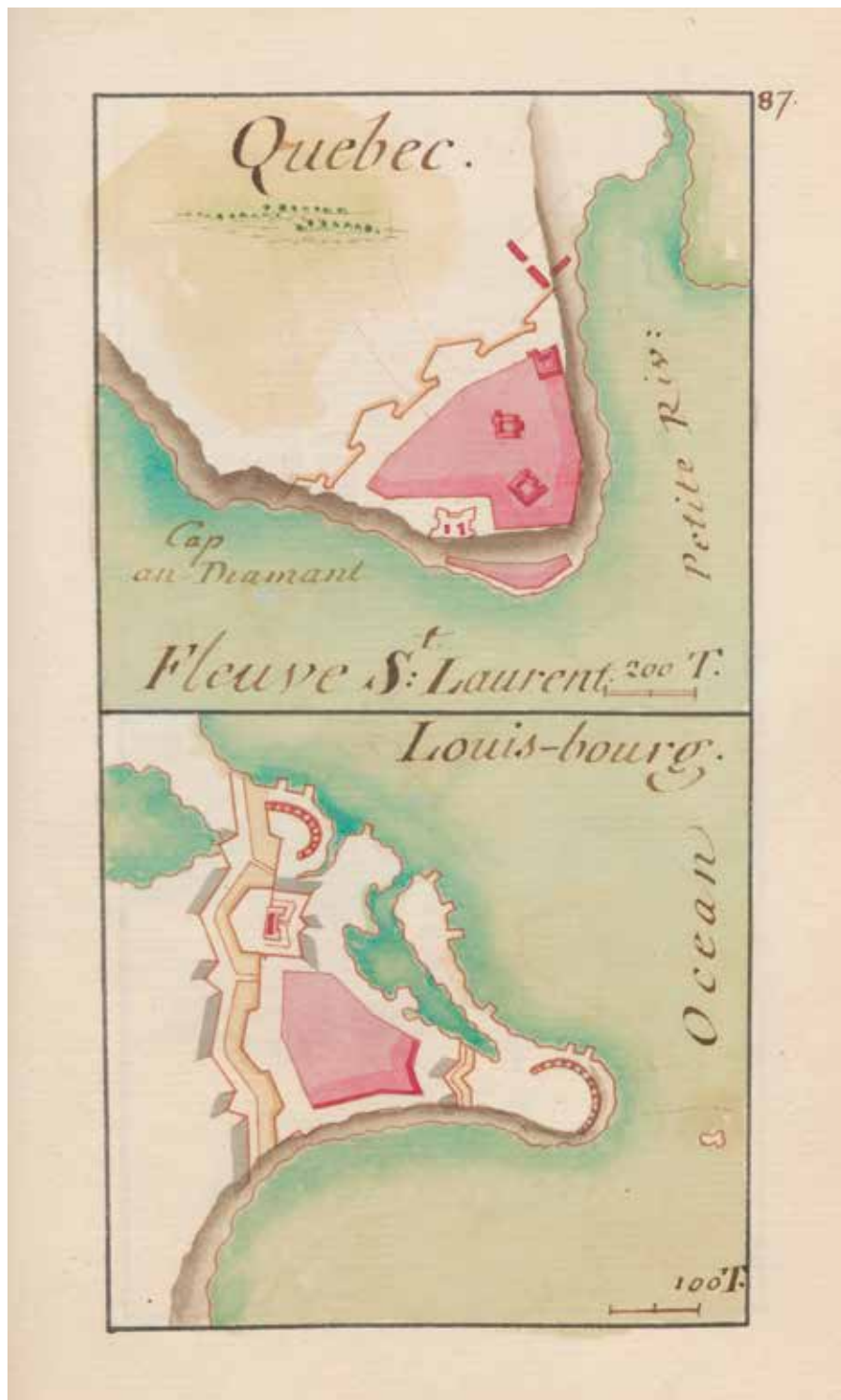
**Cote**: SHD, bibliothèque du Génie, In 4° 3b-RES

**Description**: table des planches en début de volume. Échelles de 150 à 300 toises. Plans de mêmes dimensions et de même facture.

**Nota**: deux volumes connus sous le nom d'*Atlas Louvois*. Le premier volume est coté In 4° 3a-RES.

[2] Plans d'Aremberg; [3] Arlon; [4] Beffort; [5] Bellegarde; [6] Bezançon; [7] Bitche; [8] ch.<sup>au</sup> de Blamont [feuille vierge]; [9] Bouillon; [10] Bouquenon; [11] Brisac; [12] Carignan; [13] Casal; [14] Collioure; [15] chasteau de S<sup>t</sup> Elme; [16] Dôle; [17] Fort des Bains; [18] Fenestrangle; [19] Fribourg; [20] Les forts de la montagne de Fribourg; [21] Hombourg; [22] Hunningue; [23] chasteau de Joux; [24] plan du chasteau de Kirne; [24<sup>bis</sup>] ville et chasteau de Kirn; [25] chasteau de Kirn; [26] La tour de la La Masanne; [27] Landsron; [28] Landsperg; [29] Fort de La Pérouse; [30] La Petite-Pierre; [31] La Roche; [32] Lauterek; [33] Les Deux Ponts [feuille vierge]; [34] Lichtemberg; [35] Longwy; [36] Marche en famine; [37] Marsal;





4

[38] Metz; [39] Mont-Louis; [40] Montmedi; [41] Nancy; [42] Perpignan; [43] Phalsbourg; [44] Pignerol; [45] Citadelle de Pignerol; [46] Prats de Molo; [47] Fort de la Garde ou de Lestoile; [48] chateau Périlleux [titre et dessin barrés]; [49] ville et chateau de Rodemack; [50] Saint-Jean-Sarbrick; [51] Salce; [52] Salins; [53] Fort S<sup>t</sup> André; [54] chateau Blin et Lhermitage pres Salins; [55] Sar-Louis; [56] Schlestat; [57] Schleyden [feuille vierge]; [58] ville de Strasbourg; [59] citadelle de Strasbourg; [60] Fort de Keil et autres pour la deffense du pont de Strasbourg; [61] Le canal de la Bruche; [62] Thionville; [63] Toul; [64] chateau de Trarbach; [65] Vaudrevange; [66] Verdun; [67] Vianden; [68] Villefranche; [69] chateau de Villefranche; [70] Zarguemine; [71] Luxembourg; [72] le Fort Louis du Rhin; [72] Carte des environs du Fort Louis du Rhin; ▶ [73] plan général du Mont-Royal; [74] Landau; [75] Philisbourg; [76] Ebrebourg.

### 3

#### Cartes particulieres des cotes et ports de Haute et Basse Normandie. [Milieu xviii<sup>e</sup> siècle]

**Reliure**: parchemin blanc avec *ex-libris* gravé « conterminis Liberis MDCC XXXIX »

**Support et media**: papier, encre et lavis, estampes

**Dimensions du recueil**: 225 × 305 mm

**Cote**: SHD, bibliothèque du Génie, In 4° 30-RES

**Description**: page de titre, table des planches en début de volume suivie d'une « table des échelles » en toise (entre 700 et 2000 toises). Plans de même facture et de mêmes dimensions.

**Nota**: le même *ex-libris* se retrouve sur un ouvrage de format et reliure identiques conservé au sein de la bibliothèque du SHD, coté In 4° 31-RES et intitulé « Accès de la coste de Normandie, où un ennemy pourroit faire une descente (1745) ».

[1] Carte de la France ou sont marquez les triangles qui ont servi a determiner la Meridienne de Paris; [2] Carte de l'Arc du Méridien mesuré au cercle Polaire; [3] Carte de Normandie ou sont marquez les triangles qui ont servi a determiner le contour de la coste le long de la Mer; [4] Carte de la Manche ou se trouvent marquez les courants et lheure des pleines mers dans chaque port; [5] Carte de la coste depuis le Mont S<sup>t</sup> Michel jusques a Breville; [6] Plan du Mont S<sup>t</sup> Michel; [7] Plan

de Granville; [8] Carte de Granville et des environs; [9] Carte de la cote depuis Breville jusques a Liverville; [10] Carte de la cote depuis Gouey jusques a Quetteville; [11] Carte de la cote depuis Heauville jusques a Maupertus; [13] Plan de Cherbourg; [14] Carte d'Omonville; [15] Plan d'Omonville; [16] Carte de Cherbourg; [17] Carte de la cote depuis Cherbourg jusques a Fontenay; [18] Carte de Barfleur; [19] Plan de Barfleur; [20] Plan de S<sup>t</sup> Vaast et de Tahihou; [21] Carte de La Hougue; [22] Environs de La Hougue; [23] Carte du Vay; [24] Carte du Vay et des environs; [25] Plan de Carenten; [26] Environs d'Isigny; [27] Carte de la cote depuis Vierville jusques a Berniere; [28] Plan des environs de la ville de Bayeux; [29] Carte de la cote depuis Berniere jusques a Villers; [30] Plan de la ville et faubourgs de Caen; [31] Embouchure de la Seine; [32] Plan de Honfleur; [33] Plan du Havre; [34] Plan de Caudebec; [35] Carte de Rouën; [36] Profil du pont de Rouën; [37] Plan du pont de Rouën; [38] Carte de la coste depuis le Havre jusques a Estretat; [39] Carte de la côte depuis Estretat jusques a Veulettes; [40] Plan de Fecamp; [41] Carte de la côte depuis s<sup>t</sup> Vallery jusques a Dieppe; [42] S<sup>t</sup> Valery en Caux; [43] Carte de la cote depuis Pourville jusques a Treport; [44] Plan de la ville de Dieppe; [45] Environs de Treport et de la ville d'Eu; [46] Plan du Treport; [47] Plan de la ville d'Eu.

▶ atlas non reproduit

### 4

#### Villes de France, recueil de plans. [xviii<sup>e</sup> siècle]

**Reliure**: maroquin rouge aux armes du prince de Condé

**Support et media**: papier, encre et lavis

**Dimensions du recueil**: 180 × 110 mm

**Cote**: SHD, bibliothèque du Génie, In 8° 5-RES

**Description**: page de titre, table des planches en début de volume, plans de mêmes dimensions. Échelles en toise figurant 60 à 300 toises autour de la place.

**Nota**: le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* indique que cet atlas a appartenu au colonel Bérard.

Les armes du prince de Condé masquent les armes précédentes du comte de Toulouse, amiral de France.

[1] plans d'Abbeville; [2] Amiens [et] Bapaume; [3] Montreuil; [4] Boulogne / Ardres; [5] Doullens / Peronne; [6] Ham; [7] Gravelines / Saint Quentin; [8] Calais; [9] Fort Nieulet;

[10] Hesdin / Guise ; [11] Arras ; [12] Saint-Omer / Condé ; [13] Béthune / Saint Venant ; [14] Aire ; [15] Douay ; [16] Fort de Scarpe ; [17] Cambrai ; [18] Le Quesnoy / Bouchain ; [19] Maubeuge / Landrecies ; [20] Valenciennes ; [21] Bergue ; [22] Lille ; [23] Dunquerque ; [24] Rocroix / Philippeville ; [25] Charlemont ; [26] Charleville ; [27] Mézières / Montmédy ; [28] Sedan ; [29] Avesne / Bouillon ; [30] Longwy / Marsal ; [31] Thionville ; [32] Metz ; [33] Verdun ; [34] Sarlouis ; [35] Toul / Phalsbourg ; [36] Bitche ; [37] Haguenau / Landau ; [38] Fort-Louis ; [39] Strasbourg ; [40] Neuf-Brisac / Huningue ; [41] Belfort/Schelestad ; [42] Besançon ; [43] Salins / château de Joux ; [44] Dijon ; [45] Auxonne / Dole ; [46] Châlons-sur-Saône ; [47] F. l'Ecluse ; [48] f. Barreaux ; [49] Grenoble ; [50] Briançon [et ses forts] ; [51] Briançon [et] les Têtes ; [52] les Têtes [et] Randouillet ; [53] Mont-Dauphin / Fort Dauphin ; [54] Embrun / Sisteron ; [55] Monaco / Saint-Tropez ; [56] Ile Sainte Marguerite ; [57] Entrevaux / Antibes ; [58] Toulon ; [59] Marseille / Pont-Saint-Esprit ; [60] Alais / Narbonne ; [61] Aigues Mortes / Nismes ; [62] Montpellier ; [63] port de Cette / Isle de Brescon ; [64] Perpignan / Salces ; [65] Collioure / Villefranche ; [66] Bellegarde ; [67] Navarreins / Mont-Louis ; [68] Lourdes ; [69] Saint Jean Pied-de-Port / Andaye ; [70] fort de Socoa / chàu de Dax ; [71] Bayonne ; [72] Bordeaux / f. de Médoc ; [73] F. S<sup>e</sup> Croix / chàu de Ha ; [74] château Trompette ; [75] Blaye ; [76] Brouage / tour de l'isle devant Blaye ; [77] Rochefort / Saint-Martin-de-Ré ; [78] Oléron ; [79] La Rochelle ; [80] Nantes ; [81] l'Orient ; [82] Port-Louis / Belle-Isle ; [83] Brest / Caën ; [84] Cherbourg ; [85] S<sup>t</sup> Malo ; [86] Havre de Grace / Dieppe ; [87] Québec / Louisbourg ; [88] Nouvelle-Orléans / Fort Dauphin ; [89] Cayenne / Ville-Marie.

## 5

**Plans de Fribourg, donnant le détail des diverses parties de cette place. Fort de Lestoille, Fort Saint-Pierre, Fort de l'Aigle.**

[XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles]

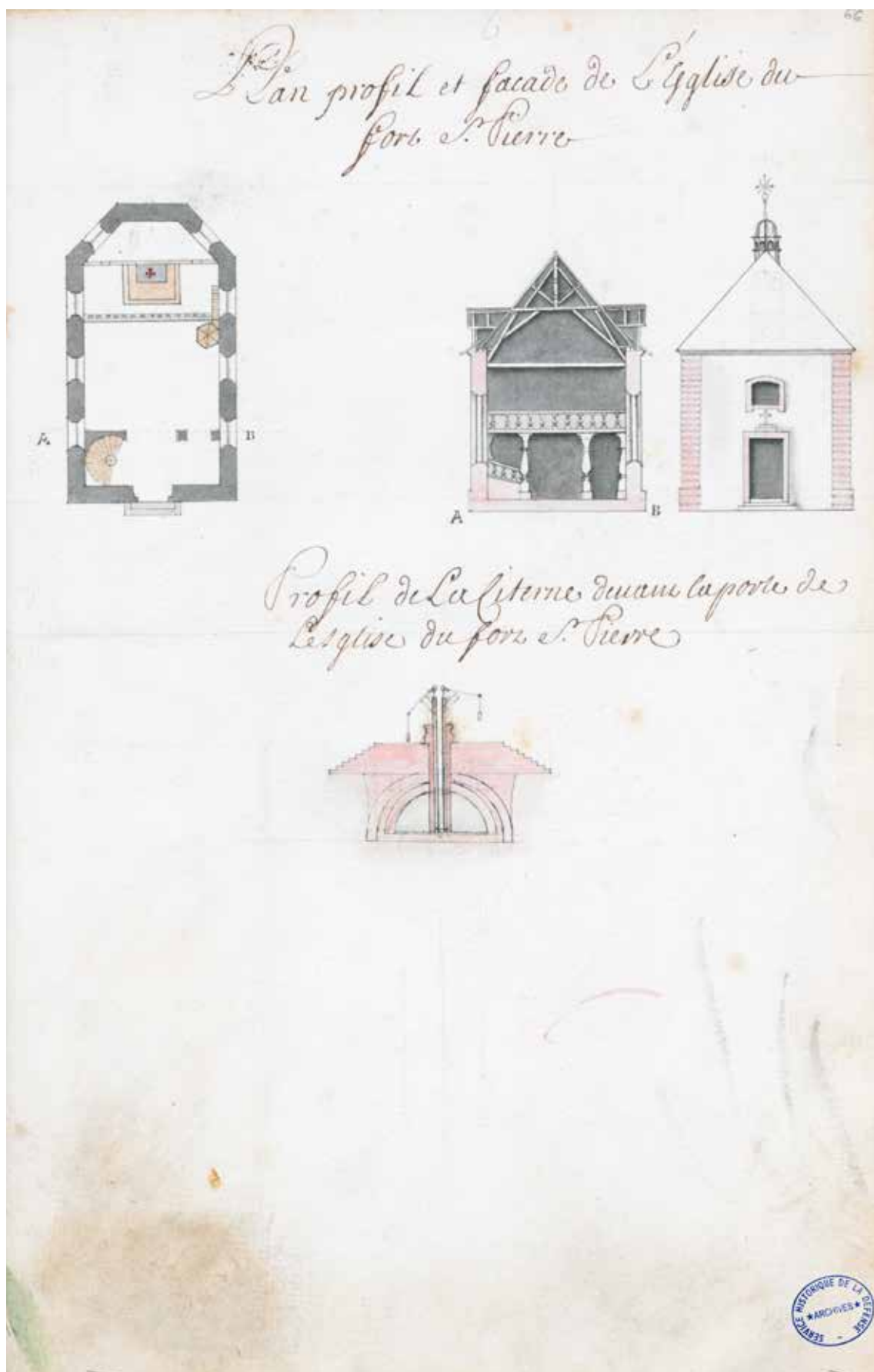
Reliure: veau fauve

Support et media: papier, encre et lavis

Dimensions du recueil: 390 × 280 mm

Cote: SHD, bibliothèque du Génie, In F<sup>o</sup> 14a

Description: note manuscrite sur la page de garde: «provenant du décès de M<sup>r</sup> le lieutenant général Haxo».











PLANS DE  
TOVTES LES  
PLACES  
DE  
FORTIFIES  
DV  
ROYAVME

# Annexes

# Index des noms de lieux

## Mode d'emploi

Cet index toponymique dresse la liste, par ordre alphabétique, de tous les noms de lieux et de sites – pays, régions, villes, châteaux, forts, ouvrages militaires permanents et temporaires (batteries, retranchements...), gués, fleuves et rivières – mentionnés dans les planches des atlas manuscrits du **catalogue**.

Lorsque le nom de lieu comporte un article défini (Le, L', La, Les), ce dernier a été rejeté à la suite du nom principal et placé entre parenthèses. Il convient donc de rechercher le lieu, dans le classement alphabétique, à la première lettre du nom principal [ex. : **Rochelle (La)**].

Pour chaque entrée, les numéros d'ordre du catalogue (indiqués par un chiffre arabe précédé de n°), suivis du numéro de folio, sont indiqués dans leur ordre croissant séparés par un point virgule [ex. : **Abbeville** (Somme), n° 4, fol. 1 ; n° 11, fol. 1...]. Pour les sites se trouvant sur le territoire français, les entrées mentionnent le nom modernisé du site suivi entre parenthèses du département actuel [ex. : **Aigues-Mortes** (Var)]. Lorsque les sites ont disparu (ouvrages militaires, écluses, polders...) ou sont difficilement localisables sur le terrain, un complément géographique est parfois donné [ex. : **Blanquetaque** (gué, cours de la Somme, commune d'Amiens, Somme)]. Pour les sites étrangers, l'index donne un nom francisé (lorsqu'il équivaut existe) suivi entre parenthèses de la mention de la province (ou de l'entité administrative correspondante dans certains cas) et du pays [ex. : **Guelendjik** (Territoire de Krasnodar, Fédération de Russie)]. Tout au long de l'index, des renvois en *italique* indiquent les orthographes anciennes et moderne des sites [ex. : **Cette** voir *Sête*]. Lorsque l'entrée ne concerne pas une ville, la nature du site ou de l'ouvrage est également précisée entre parenthèses [ex. : rade, baie, gué, écluse, rivière, redoute, fort...]. Les sites qui font référence à des lieux de bataille sont également indiqués avec leur date [ex. : **Ensheim** (bataille, 1674, Sarrebruck-Ensheim, Allemagne)]. Les sites dont la localisation n'a pas pu être précisée sont précédés d'un astérisque [ex. : \***Colombet** (île, Méditerranée orientale)]. Les forts indépendants des villes ont été placés par ordre alphabétique à la lettre F [ex. : **Fort Mauritz** (Nieuw-Vossemeer, Brabant-Septentrional, Pays-Bas)]. Les plans théoriques de fortifications ont été placés à la fin de l'index. Les atlas urbains qui sont consacrés à une seule ville ne mentionnent que le numéro d'ordre de l'atlas [ex. : **Douai** (Nord), n° 54].

Page 358

*Plans de toutes les places fortifiées du Royaume*, par Antoine Mazin, 1709, frontispice (détail), voir n° 128, p. 278.

**Nota** : l'orthographe des noms de lieux n'étant pas encore fixée aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles et les dessinateurs étant issus de formations et d'origines diverses, il existe de très nombreuses variantes et traductions, parfois même très éloignées des noms dans leur langue d'origine (notamment mais pas exclusivement pour les caps, rades et ports étrangers). Par souci de lisibilité, l'index ne mentionne que les variantes les plus fréquentes. Il convient donc que le lecteur se fonde sur le nom modernisé (et francisé lorsqu'il existe) pour effectuer sa recherche.

## A

**Aa** (fleuve, Nord, Pas-de-Calais), n° 11, fol. 93 ; n° 158, fol. 12.  
**Aardenburg** (Zélande, Pays-Bas), n° 16, fol. 72 ; n° 20, fol. 79 ; n° 24, fol. 6 ; n° 30, fol. 39 ; n° 69, fol. 108, 109 ; n° 71, fol. 22 ; n° 100, fol. 99 ; n° 102, fol. 81 ; n° 113, fol. 2 ; n° 123, fol. 24 ; n° 127, fol. 6 ; n° 129, fol. 72 ; n° 158, fol. 5.  
**Abbeville** (Somme), n° 4, fol. 1 ; n° 11, fol. 1 ; n° 20, fol. 79 ; n° 21, fol. 12, 13 ; n° 24, fol. 30 ; n° 32<sup>bis</sup>, fol. 8 ; n° 33, fol. 6 ; n° 41, fol. 8 ; n° 66, fol. 25, 26, 28 ; n° 70, fol. 17, 21 ; n° 72, fol. 1 ; n° 82, fol. 7 ; n° 95, fol. 29 ; n° 97, fol. 9 ; n° 108, fol. 8 ; n° 120, fol. 12 ; n° 122, fol. 71 ; n° 124, fol. 6 ; n° 125, nf ; n° 127, fol. 34 ; n° 132, nf ; n° 133, nf ; n° 134, fol. 17 ; n° 136, fol. 2, 3 ; n° 138, fol. 34 ; n° 150, fol. 42 ; n° 152, fol. 7 ; n° 157, fol. 17 ; n° 158, fol. 34 ; n° 169, fol. 8, 27 ; n° 170, fol. 12, 13 ; n° 173, fol. 8.  
**Aber-Wrac'h** (Finistère), n° 85, fol. 10 ; n° 149, fol. 28 ; n° 160, fol. 9.  
**Aboukir** (Alexandrie, Égypte), n° 78, fol. 99 ; n° 91, fol. 56 ; n° 105, fol. 38 ; n° 118, fol. 65.  
**Abreverac** voir *Aber-Wrac'h*.  
**Acon** voir *Saint-Jean-d'Acre*.  
**Acqs** voir *Dax*.  
**Acqui Terme** (Piémont, Italie), n° 31, fol. 104 à 109.  
**Adda** (rivière, Lombardie, Italie), n° 142, fol. 13.  
**Adige** (rivière, Trentin, Haut-Adige, Vénétie, Italie), n° 75, fol. 13, 17 ; n° 142, fol. 18, 19.  
**Adour** (fleuve, Gers, Landes, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées), n° 151, fol. 57.  
**Agay** (rade d', Var), n° 101, fol. 41.  
**Agde** (Hérault), n° 88, fol. 31 ; n° 101, fol. 31.  
**Agde** (diocèse, circonscription ecclésiastique d'Ancien Régime, Hérault), n° 80, fol. 10.  
**Agnay** (Pas-de-Calais), n° 171, fol. 3.  
**Agonnay** (château d') voir *Saint-Savinien-sur-Charente*.  
**Aguilar** (château d', commune de Tuchan, Aude), n° 20, fol. 145.  
**Aigues-Mortes** (Gard), n° 4, fol. 61 ; n° 32<sup>bis</sup>, fol. 61 ; n° 33, fol. 55 ; n° 82, fol. 59 ; n° 99, fol. 6 à 9 ; n° 109, fol. 30 ; n° 148, fol. 314 ; n° 156, fol. 8 ; n° 171, fol. 11 ; n° 174, fol. 30.  
**Aiguille (L')** (redoute, Fouras, Charente-Maritime), n° 9, fol. 9, 10 ; n° 41, fol. 116 ; n° 109, fol. 62 ; n° 174, fol. 63<sup>bis</sup>.  
**Aimargues** (Gard), n° 148, fol. 366 ; n° 151, fol. 80.  
**Aire-sur-la-Lys** (Pas-de-Calais), n° 1, fol. 2 ; n° 4, fol. 14 ; n° 10, fol. 64 ; n° 11, fol. 9 ; n° 21, fol. 91, 92 ; n° 22, fol. 4 ; n° 23, fol. 2 ; n° 24, fol. 21 ; n° 28, fol. 104 à 108, 165 ; n° 32, fol. 2 ; n° 41, fol. 18 ;

n° 46, fol. 58 ; n° 70, fol. 108, 109 ; n° 72, fol. 29 ; n° 95, fol. 23 ; n° 96, fol. 11 ; n° 103, fol. 62-64 ; n° 104, fol. 49 ; n° 108, fol. 15 ; n° 110, fol. 5 ; n° 123, fol. 3 ; n° 127, fol. 22 ; n° 131, fol. 5, 6, 7 ; n° 132, nf ; n° 139, fol. 24, 25 ; n° 158, fol. 24 ; n° 166, fol. 43, 44, 46 ; n° 173, fol. 15.  
**Aix** (île d', Charente-Maritime), n° 9, fol. 1, 3, 4, 5, 8 ; n° 10, fol. 9 ; n° 11, fol. 2 ; n° 41, fol. 119 ; n° 56, fol. 106 ; n° 58, fol. 37 à 40 ; n° 82, fol. 41 ; n° 109, fol. 60 ; n° 120, fol. 29 ; n° 174, fol. 61.  
**Aix-en-Provence** (Bouches-du-Rhône), n° 121, fol. 59 ; n° 148, fol. 65 ; n° 151, fol. 109.  
**Ajaccio** (ville et baie, Corse-du-Sud), n° 78, fol. 45 ; n° 101, fol. 77.  
**Alais** voir *Alès*.  
**Alassio** (Ligurie, Italie), n° 91, fol. 7.  
**Alba-la-Romaine** (Ardèche), n° 130, fol. 11.  
**Albe** voir *Alba-la-Romaine*.  
**Albenga** (ville et île au large d', Ligurie, Italie), n° 88, fol. 50, 52 ; n° 90, fol. 9 ; n° 91, fol. 7.  
**Albi** (diocèse, circonscription ecclésiastique d'Ancien Régime, Tarn), n° 67, fol. 74 ; n° 80, fol. 5.  
**Albiac** (Lot), n° 121, fol. 74 ; n° 148, fol. 264.  
**Albiac-le-Long-du-Verrou** voir *Albiac*.  
**Albissola Marina** (Ligurie, Italie), n° 90, fol. 14.  
**Albuzeme** voir *Al-Hoceïma*.  
**Alcántara** (pont d', Alcántara, Estrémadure, Espagne), n° 140, fol. 51.  
**Alcántara** (Estrémadure, Espagne), n° 6, fol. 35 à 38 ; n° 140, fol. 50, 52-53.  
**Alcúdia** (Majorque, îles Baléares, Espagne), n° 6, fol. 84 ; n° 78, fol. 22 ; n° 87, fol. 7, 8, 10 ; n° 88, fol. 8, 11 ; n° 91, fol. 36.  
**Alemparvé** voir *Fort d'Alemparvé*.  
**Alep** (gouvernorat d'Alep, Syrie), n° 105, fol. 6-7.  
**Alès** (Gard), n° 4, fol. 60 ; n° 28, fol. 8 ; n° 67, fol. 81 ; n° 80, fol. 20, 21 ; n° 99, fol. 5 ; n° 109, fol. 26 ; n° 121, fol. 73 ; n° 130, fol. 22 ; n° 148, fol. 334 ; n° 151, fol. 73 ; n° 171, fol. 8 ; n° 174, fol. 26, 26<sup>bis</sup>.  
**Alessandria** (Piémont, Italie), n° 31, fol. 97 à 100 ; n° 73, fol. 18 ; n° 75, fol. 64 à 67.  
**Alet** (diocèse, circonscription ecclésiastique d'Ancien Régime, Aude), n° 80, fol. 8.  
**Alexandrette** voir *Iskenderun*.  
**Alexandrie** (Alexandrie, Égypte), n° 78, fol. 98 ; n° 91, fol. 55 ; n° 105, fol. 31 à 38 ; n° 118, fol. 66 ; n° 120, fol. 59 ; n° 143, fol. 36.  
**Alger** (wilaya d'Alger, Algérie), n° 29, fol. 102, 103, 134 à 136 ; n° 31, fol. 130, 130<sup>bis</sup>, 131 ; n° 78, fol. 87 ; n° 91, fol. 47 ; n° 101, fol. 81, 82 ; n° 118, fol. 74 ; n° 135, fol. 40 ; n° 144, fol. 33 ; n° 152, fol. 39.  
**Alghero** (autrefois Larguière en français, Sassari, Sardaigne, Italie), n° 88, fol. 122 ; n° 89, fol. 43 à 45.  
**Al-Hoceïma** (auj. Taza-Al Hoceïma-Beni Hssen, Maroc), n° 101, fol. 86.  
**Alicante** (Communauté valencienne, Espagne), n° 6, fol. 49 à 52 ; n° 78, fol. 11 ; n° 88, fol. 1, 18 ; n° 91, fol. 32 ; n° 101, fol. 8 ; n° 118, fol. 84, 85 ; n° 139, fol. 20.  
**Alkmaar** (Hollande-Septentrionale, Pays-Bas), n° 29, fol. 37 ; n° 69, fol. 42 ; n° 123, fol. 52 ; n° 150, fol. 105.  
**Alais** voir *Alès*.  
**Allinges** (forteresse d', Haute-Savoie), n° 67, fol. 27.  
**Almería** (Andalousie, Espagne), n° 78, fol. 8 ; n° 91, fol. 39 ; n° 118, fol. 89.

**Alpes** (montagne, frontière franco-italienne), n° 73, fol. 35 ; n° 81 ; n° 138, fol. 17 ; n° 139, fol. 4 ; n° 172, fol. 27.  
**Alsace** (Haut-Rhin et Bas-Rhin), n° 36, fol. 4 ; n° 44, fol. 99 à 102 ; n° 175, fol. 3, 4, 5.  
**Altéa** (rade d', Communauté valencienne, Espagne), n° 78, fol. 12 ; n° 91, fol. 31 ; n° 118, fol. 85.  
**Alycaestre (L')** voir *Fort de l'Alycaestre*.  
**Ambleteuse** (Pas-de-Calais), n° 11, fol. 3, 4 ; n° 32<sup>bis</sup>, fol. 5 ; n° 33, fol. 3 ; n° 41, fol. 11 ; n° 72, fol. 4 ; n° 82, fol. 4 ; n° 84, fol. 5, 6 ; n° 108, fol. 11 ; n° 143, fol. 38 ; n° 146, fol. 2, 12 ; n° 173, fol. 11.  
**Amboise** (Indre-et-Loire), n° 10, fol. 15 ; n° 122, fol. 39.  
**Amersfoort** (Utrecht, Pays-Bas), n° 69, fol. 45.  
**Amiens** (comté, carte générale), n° 66, fol. 29.  
**Amiens** (ville, Somme), n° 4, fol. 2 ; n° 10, fol. 40, 41 ; n° 20, fol. 67 ; n° 21, fol. 14, 15 ; n° 24, fol. 32 ; n° 32<sup>bis</sup>, fol. 9 ; n° 33, fol. 7 ; n° 41, fol. 7 ; n° 66, fol. 24 ; n° 70, fol. 22, 117 ; n° 95, fol. 31 ; n° 97, fol. 10, 11 ; n° 103, fol. 69 ; n° 108, fol. 7 ; n° 122, fol. 69 ; n° 124, fol. 7, 7<sup>bis</sup> ; n° 125, nf ; n° 127, fol. 35 ; n° 131, fol. 42 ; n° 132, nf ; n° 133, nf ; n° 134, fol. 19 ; n° 136, fol. 4, 5, 31 à 33 ; n° 150, fol. 41 ; n° 154, fol. 7 ; n° 157, fol. 21 ; n° 158, fol. 35 ; n° 165, fol. 40, 198 ; n° 169, fol. 10, 28 ; n° 170, fol. 16, 17 ; n° 173, fol. 7.  
**Ampolla (L')** (Catalogne, Espagne), n° 78, fol. 13 ; n° 91, fol. 35 ; n° 118, fol. 83.  
**Ampoule** voir *Ampolla (L')*.  
**Ampurdan** (région, Catalogne, Espagne), n° 152, fol. 6.  
**Amsterdam** (Hollande-Septentrionale, Pays-Bas), n° 30, fol. 100 ; n° 69, fol. 39 ; n° 71, fol. 64 ; n° 113, fol. 14 ; n° 115, fol. 13 ; n° 123, fol. 54 ; n° 134, fol. 40 ; n° 150, fol. 107.  
**Anapa** (Territoire de Krasnodar, Fédération de Russie), n° 93, nf.  
**Ancône** (Marches, Italie), n° 118, fol. 31 ; n° 123, (partie 3) fol. 20 ; n° 135, fol. 8 ; n° 151, fol. 138.  
**Ancy-le-Franc** (château, Yonne), n° 165, fol. 223.  
**Andaye** voir *Andaye*.  
**Ande Warande** voir *Fort de Warande*.  
**Andrea** (île d') voir *Andros*.  
**Andries** voir *Fort Saint-André*.  
**Andrinople** voir *Edirne*.  
**Andros** (île d', Égée-Méridionale, Cyclades, Grèce), n° 118, fol. 41.  
**Anduze** (Gard), n° 121, fol. 71 ; n° 148, fol. 368 ; n° 151, fol. 76.  
**Ange** (Maine-et-Loire), n° 122, fol. 43 ; n° 148, fol. 59 ; n° 151, fol. 3 ; n° 167, fol. 19<sup>bis</sup>.  
**Angoulême** (Charente), n° 7, fol. 109 à 112, 115 ; n° 121, fol. 44 ; n° 148, fol. 71 ; n° 151, fol. 17.  
**Angoumois** (circonscription d'Ancien Régime), n° 7, fol. 111.  
**Anizy-Le-Château** (Aisne), n° 66, fol. 47 ; n° 136, fol. 34.  
**Annecy** (ville et lac, Haute-Savoie), n° 11, fol. 6 ; n° 67, fol. 25 ; n° 75, fol. 126 ; n° 172, fol. 39.  
**Ansogne** (ancienne ville d', Charente-Maritime), n° 7, fol. 66.  
**Antibes** (Alpes-Maritimes), n° 4, fol. 57 ; n° 11, fol. 7 ; n° 33, fol. 68 ; n° 41, fol. 76 ; n° 67, fol. 67 ; n° 82, fol. 69 ; n° 86, fol. 39 à 42 ; n° 101, fol. 42, 43 ; n° 109, fol. 7 ; n° 119, fol. 4 ; n° 128, nf ; n° 130,

fol. 14 ; n° 134, fol. 1 ; n° 139, fol. 8 ; n° 151, fol. 96 ; n° 156, fol. 20 ; n° 168, fol. 12 ; n° 174, fol. 7.

**Antifer** (cap d', Seine-Maritime), n° 84, fol. 16 ; n° 146, fol. 6.

**Antrevaux** voir *Entrevaux*.

**Anvers** (Anvers, Belgique), n° 17, fol. 13 ; n° 24, fol. 2 ; n° 26, fol. 2, 71 ; n° 30, fol. 62, 63 ; n° 46, fol. 31 ; n° 56, fol. 14, 15, 38 ; n° 69, fol. 94 ; n° 70, fol. 26 ; n° 71, fol. 39, 40 ; n° 95, fol. 1 ; n° 111, fol. 22 ; n° 150, fol. 118, 123 à 126 ; n° 158, fol. 2 ; n° 165, fol. 64.

**Anzio** (cap, Latium, Italie), n° 89, fol. 15.

**Anzy** voir *Anizy-le-Château*.

**Aoste** (vallée d', Piémont, Italie), n° 56, fol. 131 ; n° 172, fol. 37.

**Appenzell** (Appenzell Rhodes-Intérieures, Suisse), n° 116, fol. 25.

**Arbengue** (île d', Île Gallinara, Ligurie, Italie), n° 118, fol. 7.

**Arcachon** (bassin, Gironde), n° 58, fol. 27.

**Arcate** voir *fort Arcate*.

**Arce** (*rocca d'*) voir *Frosinone*.

**Archipel du Levant** voir *Iles de la mer Égée*.

**Arcate** voir *Arcate*.

**Ardenbourg** voir *Aardenburg*.

**Ardres** (Pas-de-Calais), n° 4, fol. 4 ; n° 10, fol. 50, 51 ; n° 11, fol. 8 ; n° 20, fol. 55 ; n° 21, fol. 3, 4 ; n° 24, fol. 16 ; n° 33, fol. 2 ; n° 41, fol. 12 ; n° 66, fol. 13, 21 ; n° 70, fol. 43 ; n° 72, fol. 43 ; n° 95, fol. 16 ; n° 97, fol. 3 ; n° 103, fol. 1 ; n° 108, fol. 12 ; n° 110, fol. 3 ; n° 122, fol. 72 ; n° 124, fol. 2<sup>bis</sup> ; n° 125, nf ; n° 127, fol. 20 ; n° 132, nf ; n° 133, nf ; n° 134, fol. 26 ; n° 136, fol. 7, 8, 9 ; n° 141, fol. 36 ; n° 150, fol. 48 ; n° 154, fol. 2 ; n° 157, fol. 9 ; n° 158, fol. 15, 20 ; n° 169, fol. 3, 21 ; n° 170, fol. 4, 5 ; n° 173, fol. 12.

**Aremberg** (Rhénanie-Palatinat, Allemagne), n° 2, fol. 2.

**Arena** (Calabre, Italie), n° 90, fol. 2 ; n° 101, fol. 50.

**Arenzano** (Ligurie, Italie), n° 90, fol. 18.

**Argenton-sur-Creuse** (Indre), n° 122, fol. 35 ; n° 148, fol. 352.

**Arica** (province d'Arica, Chili), n° 91, fol. 100.

**Arlon** (Luxembourg, Belgique), n° 2, fol. 3 ; n° 22, fol. 58 ; n° 23, fol. 20 ; n° 26, fol. 63 ; n° 32, fol. 3 ; n° 108, fol. 48 ; n° 173, fol. 46, 46<sup>bis</sup>.

**Armentières** (Nord), n° 21, fol. 76 ; n° 22, fol. 7 ; n° 23, fol. 3 ; n° 24, fol. 23 ; n° 95, fol. 26 ; n° 96, fol. 14 ; n° 127, fol. 27 ; n° 158, fol. 27.

**Arnhem** (Gueldre, Pays-Bas), n° 16, fol. 9 ; n° 26, fol. 76 ; n° 30, fol. 120 ; n° 69, fol. 14 ; n° 71, fol. 60 ; n° 100, fol. 43 ; n° 102, fol. 11 ; n° 113, fol. 16 ; n° 115, fol. 15 ; n° 129, fol. 10 ; n° 123, fol. 57 ; n° 150, fol. 110 ; n° 153, fol. 1.

**Arona** (Piémont, Italie), n° 73, fol. 26 ; n° 75, fol. 68 à 71 ; n° 143, fol. 13.

**Arras** (Pas-de-Calais), n° 1, fol. 3 ; n° 4, fol. 11 ; n° 10, fol. 66 ; n° 11, fol. 97 ; n° 21, fol. 85 ; n° 24, fol. 38 ; n° 26, fol. 41 ; n° 27, fol. 7 ; n° 28, fol. 100, 166 ; n° 32, fol. 4 ; n° 41, fol. 14 ; n° 46, fol. 43 ; n° 95, fol. 38 ; n° 103, fol. 12, 54-56 ; n° 104, fol. 162 ; n° 108, fol. 18 ; n° 123, fol. 5 ; n° 127, fol. 41 ; n° 131, fol. 11 ; n° 132, nf ; n° 141, fol. 35 ; n° 150, fol. 135 ; n° 152, fol. 24 ; n° 158, fol. 37 ; n° 163, fol. 19, 20, 21 ; n° 165, fol. 58, 83, 85, 94 ; n° 166, fol. 45, 47 à 49 ; n° 173, fol. 18.

**Artemps** (chaussée d', cours de la Somme, Aisne), n° 137, fol. 18 ; n° 147, fol. 18.

**Artois** (carte générale), n° 24, fol. 1 ; n° 28, fol. 171 ; n° 66, fol. 22 ; n° 103, fol. 11 ; n° 136, fol. 1 ; n° 152, fol. 2, 3 ; n° 169, fol. 1, 3 ; n° 170, fol. 1.

**Arvert** (presqu'île d', Charente-Maritime), n° 7, fol. 77.

**Ascros** (Alpes-Maritimes), n° 81, nf.

**Asnelles** (Calvados), n° 84, fol. 23 ; n° 146, fol. 8.

**Ath** (Hainaut, Belgique), n° 17, fol. 5, 12 ; n° 29, fol. 15, 16 ; n° 30, fol. 55 ; n° 46, fol. 49 ; n° 56, fol. 16 à 18, 40 ; n° 70, fol. 92, 142 ; n° 71, fol. 29,

30 ; n° 95, fol. 42<sup>bis</sup> ; n° 111, fol. 18, 19 ; n° 115, fol. 21 ; n° 131, fol. 9 ; n° 163, fol. 10, 11 ; n° 166, fol. 8 ; n° 167, fol. 41.

**Athènes** (Attique, Grèce), n° 91, fol. 82 ; n° 93, fol. 8, 9, 11 ; n° 118, fol. 42 ; n° 120, fol. 59 ; n° 145, fol. 160 à 171.

**Attigny** (Ardennes), n° 66, fol. 81.

**Aubenas** (Ardèche), n° 121, fol. 70 ; n° 148, fol. 174.

**Audenarde** (Flandre-Orientale, Belgique), n° 30, fol. 42 ; n° 46, fol. 26, 27 ; n° 56, fol. 41, 47 ; n° 71, fol. 3 ; n° 95, fol. 28, 28<sup>bis</sup> ; n° 104, fol. 34, 156 ; n° 111, fol. 4, 5 ; n° 127, fol. 45 ; n° 141, fol. 47 ; n° 163, fol. 12.

**Augsbourg** (Bavière, Allemagne), n° 69, fol. 110 ; n° 116, fol. 11 à 14.

**Augusta** (anciennement « Agouste », Sicile, Italie), n° 31, fol. 124, 125 ; n° 75, fol. 89 ; n° 78, fol. 62 ; n° 91, fol. 16 ; n° 118, fol. 27.

**Aulne** (cours d'eau, embouchure à Landévennec, Finistère), n° 91, fol. 88.

**Aumale** (duché d', carte générale), n° 66, fol. 29.

**Aunis** (carte générale, pays et gouvernement, circonscription géographique et administrative d'Ancien Régime, Charente-Maritime), n° 7, fol. 12 ; n° 8, fol. 2 ; n° 9, fol. 1 ; n° 10, fol. 9 ; n° 58, fol. 31, 45, 49 ; n° 164, fol. 2<sup>quintier</sup>.

**Authie (L)** (rivière, Pas-de-Calais et Somme), n° 79, fol. 11 ; n° 83, fol. 11 ; n° 84, fol. 7, 8 ; n° 146, fol. 3, 4.

**Autun** (Saône-et-Loire), n° 67, fol. 4 ; n° 121, fol. 37 ; n° 151, fol. 115.

**Auxonne** (Côte-d'Or), n° 4, fol. 45 ; n° 11, fol. 10 ; n° 17<sup>bis</sup>, fol. 3 ; n° 18, fol. 4 ; n° 19, fol. 4, 5 ; n° 26, fol. 10 à 12 ; n° 27, fol. 1 ; n° 28, fol. 17 à 20 ; n° 32<sup>bis</sup>, fol. 89 ; n° 33, fol. 80 ; n° 41, fol. 61 ; n° 67, fol. 8 ; n° 107, fol. 3 ; n° 108, fol. 82 ; n° 119, fol. 18 ; n° 151, fol. 113 ; n° 154, fol. 22 ; n° 168, fol. 8 ; n° 173, fol. 80 ; n° 176, fol. 7, 25.

**Avein** voir *Avins (Les)*.

**Avesnes** (Pas-de-Calais), n° 1, fol. 4 ; n° 4, fol. 29 ; n° 11, fol. 10<sup>bis</sup> à 14 ; n° 17, fol. 8, 11 ; n° 24, fol. 54 ; n° 26, fol. 56 ; n° 32, fol. 4 ; n° 41, fol. 33 ; n° 70, fol. 34 ; n° 72, fol. 11 ; n° 95, fol. 53 ; n° 108, fol. 39 ; n° 111, fol. 13 ; n° 123, fol. 12 ; n° 141, fol. 54 ; n° 150, fol. 63 ; n° 158, fol. 53 ; n° 162, fol. 9 ; n° 163, fol. 4 ; n° 166, fol. 25, 26 ; n° 173, fol. 38.

**Avins** (Les) (bataille, 1635, Liège, Belgique), n° 165, fol. 49, 70.

**Avignon** (Vaucluse), n° 67, fol. 41 à 44 ; n° 99, fol. 6 à 9 ; n° 123, (partie 3) fol. 23 ; n° 151, fol. 83.

**Avost** voir *Aoste*.

**Axel** (Zélande, Pays-Bas), n° 16, fol. 79 ; n° 69, fol. 117 ; n° 71, fol. 24 ; n° 100, fol. 94 ; n° 102, fol. 93 ; n° 113, fol. 4 ; n° 129, fol. 79.

**Ay** (Marne), n° 66, fol. 69.

## B

**Baar** voir *Haut-Baar*.

**Baccanet** voir *Fort Baccanet*.

**Badajoz** (Estrémadure, Espagne), n° 6, fol. 39 ; n° 140, fol. 52.

**Bade** voir *Baden-Baden*.

**Baden-Baden** (Bade-Wurtemberg, Allemagne), n° 116, fol. 6.

**Badis** voir *Vélez de la Gomera*.

**Bahus** (*forteresse*) voir *Bohus*.

**Baïa** (rade, Campanie, Italie), n° 91, fol. 12.

**Baie des Espagnols** (île du Cap-Breton, Nouvelle-Écosse, Canada), n° 91, fol. 104.

**Baix** (château, anciennement dit de « Bais sur Bais », Ardèche), n° 121, fol. 45 ; n° 148, fol. 172.

**Balaguer** (Catalogne, Espagne), n° 6, fol. 100 ; n° 20, fol. 123.

**Balaguier** voir *Fort Balaguier*.

**Bâle** (Bâle-Ville, Suisse), n° 31, fol. 69 ; n° 36, fol. 13 ; n° 112, fol. 28, 29 ; n° 116, fol. 2 ; n° 175, fol. 9, 10.

**Baleines** (phare des, Saint-Clément-des-Baleines, île de Ré, Charente-Maritime), n° 9, fol. 26.

**Bandol** (Var), n° 91, fol. 5 ; n° 101, fol. 36 ; n° 118, fol. 4 ; n° 128, nf.

**Bapaume** (Pas-de-Calais), n° 1, fol. 5 ; n° 4, fol. 2 ; n° 11, fol. 15, 16 ; n° 21, fol. 86 ; n° 24, fol. 37 ; n° 32, fol. 5 ; n° 41, fol. 17 ; n° 55, (5<sup>e</sup> partie) fol. 24 à 27 ; n° 72, fol. 25 ; n° 95, fol. 36 ; n° 103, fol. 60 ; n° 104, fol. 170 ; n° 108, fol. 19 ; n° 127, fol. 40 ; n° 131, fol. 29 ; n° 132, nf ; n° 158, fol. 44 ; n° 163, fol. 22 ; n° 173, fol. 19.

**Baratti** (golfe, Toscane, Italie), n° 89, fol. 7.

**Barcelone** (Catalogne, Espagne), n° 6, fol. 58 à 71 ; n° 20, fol. 122 ; n° 31, fol. 138 ; n° 70, fol. 147 ; n° 78, fol. 14 ; n° 87, fol. 3 ; n° 88, fol. 18, 20 ; n° 101, fol. 22 ; n° 135, fol. 51 ; n° 139, fol. 18, 19 ; n° 140, fol. 55 ; n° 167, fol. 2.

**Barcelonnette** (Alpes-de-Haute-Provence), n° 81, fol. LXVIII.

**Barde** voir *Barth*.

**Barfleu** (Manche), n° 3, fol. 18, 19 ; n° 35, fol. 12.

**Bari** (Pouilles, Italie), n° 75, fol. 31 ; n° 118, fol. 29.

**Barjac** (Gard), n° 67, fol. 77 ; n° 148, fol. 320.

**Barjols** (Var), n° 121, fol. 60.

**Barletta** (château et ville, Pouilles, Italie), n° 139, fol. 12.

**Barr** voir *Haut-Baar*.

**Barrault** voir *Fort Barraux*.

**Barsellonetta** voir *Barcelonnette*.

**Barth** (Mecklembourg-Poméranie Occidentale, Allemagne), n° 134, fol. 58.

**Barvis** voir *Berwick-upon-Tweed*.

**Basmont** (col, sommet du Grand Arc, Savoie), n° 172, fol. 35.

**Bas-Poitou** (carte générale, division géographique d'Ancien Régime), n° 7, fol. 2 ; n° 8, fol. 2 ; n° 9, fol. 1, 42, 70, 71 ; n° 58, fol. 30.

**Bassac** (Charente), n° 7, fol. 44.

**Bassée (La)** (Nord), n° 11, fol. 56, 57 ; n° 21, fol. 71, 72 ; n° 24, fol. 39 ; n° 72, fol. 36 ; n° 95, fol. 40 ; n° 123, fol. 6 ; n° 127, fol. 42 ; n° 131, fol. 12 ; n° 132, nf ; n° 158, fol. 40 ; n° 165, fol. 54, 56 ; n° 166, fol. 51 à 53.

**Bastia** (Haute-Corse), n° 88, fol. 78 ; n° 89, fol. 35, 36.

**Bastogne** (Luxembourg, Belgique), n° 32, fol. 5v.

**Bavay** (Nord), n° 28, fol. 171 ; n° 72, fol. 12 ; n° 104, fol. 138 ; n° 162, fol. 5 ; n° 166, fol. 4, 5, 57, 58.

**Baye** (château, Marne), n° 139, fol. 11.

**Bayeux** (Calvados), n° 3, fol. 28.

**Bayonne** (Pyrénées-Atlantiques), n° 4, fol. 71 ; n° 10, fol. 7, 8 ; n° 32<sup>bis</sup>, fol. 51 ; n° 33, fol. 45 ; n° 41, fol. 108 ; n° 58, fol. 25, 26 ; n° 68, fol. 10 ; n° 82, fol. 50 ; n° 109, fol. 51 ; n° 118, fol. 98 ; n° 138, fol. 33 ; n° 151, fol. 58 ; n° 155, fol. 25 ; n° 174, fol. 51.

**Bazincourt** (chaussée, cours de la Somme, commune de Biaches, Somme), n° 137, fol. 32 ; n° 147, fol. 32.

**Beart Tang** voir *Bourtange*.

**Beaucaire** (canal, Hérault et Gard), n° 151, fol. 65.

**Beaumont** (Hainaut, Belgique), n° 166, fol. 22.

**Beaune** (Côte-d'Or), n° 17<sup>bis</sup>, fol. 2 ; n° 18, fol. 3 ; n° 19, fol. 3 ; n° 107, fol. 2 ; n° 151, fol. 119 ; n° 168, fol. 11.

**Beauregard** (château, commune de Juillac-Le-Coq, Charente), n° 7, fol. 77.

**Beauvais** (Oise), n° 32<sup>bis</sup>, fol. 39 ; n° 122, fol. 47.

**Beauvoix-sur-Mer** (Vendée), n° 33, fol. 34 ; n° 155, fol. 12.

**Beïe** voir *Beja*.

**Beja** (Alentejo, Portugal), n° 27, fol. 22.

**Béjaïa** voir *Bougie*.

**Belfort** (Territoire de Belfort), n° 2, fol. 4 ; n° 4, fol. 41 ; n° 10, fol. 86 ; n° 11, fol. 17 ; n° 26, fol. 36 ;

n° 28, fol. 93 ; n° 32, fol. 6, 6<sup>bis</sup> ; n° 34, fol. 29 ; n° 36, fol. 99 ; n° 41, fol. 60 ; n° 56, fol. 116 ; n° 106, fol. 1 ; n° 108, fol. 62 ; n° 139, fol. 38 ; n° 167, fol. 12 ; n° 173, fol. 60 ; n° 175, fol. 6.

**Belgique** (carte générale, Belgique), n° 21, fol. 1 ; n° 24, fol. 1 ; n° 44, fol. 2 ; n° 158, fol. 12.

**Belgrade** (district de Belgrade, Serbie), n° 10, fol. 117 à 120 ; n° 112, fol. 32, 33 ; n° 123, fol. 83 ; n° 138, fol. 46 ; n° 150, fol. 143 ; n° 167, fol. 76.

**Belgrade** (citerne, quartier Bahçeköy, Istanbul, province d'Istanbul, Turquie), n° 144, fol. 146.

**Belin** voir *Fort Belin*.

**Bellefontaine** (Val d'Oise), n° 44, fol. 64, 67 ; n° 162, nf.

**Bellegarde** voir *Fort de Bellegarde*.

**Bellegarde** (Côte-d'Or) voir *Seurre*.

**Belle-Île** (île et citadelle, Morbihan), n° 4, fol. 82

# Index des noms de personnes

## Mode d'emploi

Cet index dresse la liste, par ordre alphabétique, de tous les noms de personnes mentionnés dans les chapitres historiques de cet ouvrage et dans le catalogue raisonné des atlas. On y trouvera ainsi les noms des ingénieurs militaires ayant dressé les plans des atlas manuscrits ou réalisés des atlas complets, les auteurs des cartes et plans gravés, les mentions des chefs militaires présents lors de sièges ou sur des champs de bataille représentés dans les atlas, les noms de souverains français et étrangers, ou encore de secrétaires d'État à la Guerre, les noms de commanditaires ou de récipiendaires des recueils, identifiés grâce aux dédicaces ou aux blasons figurant sur les reliures ou les frontispices, etc. Pour chaque entrée figure en premier lieu, le cas échéant, l'indication des numéros de pages des chapitres historiques, qui peuvent être complétés par la mention du numéro d'illustration légendée. Ensuite viennent, dans leur ordre croissant et séparés par un point-virgule, les numéros d'ordres des atlas du catalogue, suivis des numéros de folios.  
[ex. : Fontanieu (Gaspard Moïse de) : p. 82 ; p. 83, fig. 21 ; n° 138 ; n° 138, fol. 31 et 48 ; n° 139 ; n° 139, fol. 37 ; n° 140].

## A

Aboveville (Antoine Julien d') : n° 54.  
Aguiton (Étienne) : n° 53, fol. 35, 36, 37 et 38.  
Aiguillon (Emmanuel Armand de Vignerot du Plessis, duc d') : p. 21 ; p. 23 ; p. 31 ; p. 78 ; p. 89 ; p. 90 ; p. 92 ; p. 93 ; n° 58, fol. 54.  
Albert (archiduc d'Autriche) : n° 66, fol. 30 ; n° 165, fol. 40.  
Aleaume (Jacques) : p. 40 ; p. 52 ; p. 54, fig. 22 ; n° 133.  
Andelot (Charles de Coligny, marquis d') : n° 165, fol. 25.  
Androuet du Cerceau (Jacques II) : p. 38 ; p. 39, fig. 13 ; n° 131, fol. 41.  
Anspach (Joachim Ernest, marquis d') : n° 165, fol. 144.  
Antin (Louis Antoine Pardaillan de Gondrin, marquis d') : n° 91.  
Argenson (Marc Pierre de Voyer, comte d') : p. 28 ; p. 74 ; p. 75 ; p. 76 ; n° 43.  
Armoury : n° 26, fol. 7.  
Arnoul (Pierre) : p. 64.  
Asfeld (Claude François Bidal, marquis d') : p. 74 ; p. 75 ; n° 38, fol. 4, 14, 14<sup>bis</sup>, 15, 66 et 109.  
Atlas (dieu) : p. 23.  
Atlas (roi) : p. 23.  
Aubetenne (Pedro d') : n° 73, fol. 49.  
Aubigny (Jean-Marie de Clinchamp, sieur d') : n° 12.  
Auger (Jean) : p. 51 ; p. 52 ; p. 52, fig. 21 ; n° 134 ; n° 135.  
Aumont (Louis Marie Victor, duc d') : n° 56, fol. 23.

## B

Bachot (Ambroise) : p. 33 ; p. 39 ; p. 40.  
Bade (marquis de) : n° 31, fol. 64.  
Bade (prince de) : n° 34, fol. 18.  
Bailet (Antoine) : n° 165, fol. 52.  
Bailliet : n° 45, fol. 42 ; n° 46, fol. 9, 26, 34, 35, 38, 39, 40, 44 et 47 ; n° 58, fol. 60 et 61.  
Banier (général) : n° 165, fol. 202-203.  
Baudoin (Charles-Denis) : n° 44, fol. 108 et 116.  
Bayeux : n° 58, fol. 60.  
Brioy (Louis Emmanuel de) : n° 58, fol. 47.  
Bazin de Bezons (Claude) : n° 130, fol. 53.  
Beaulieu (Reine Michèle de) : p. 51.  
Beaulieu (Sébastien de Pontault de) : p. 26 ; p. 50 ; p. 51 ; p. 52 ; n° 21, fol. 60, 61, 63, 66, 67, 72, 74, 82, 89, 95 et 98 ; n° 29, fol. 105 ; n° 67, fol. 90 ; n° 165, fol. 4, 22, 34, 36, 44, 51, 53, 54, 55, 62, 67, 68, 81, 82, 87, 184, 187, 188, 212 et 213.  
Beaurain (Chevalier de) : n° 56, fol. 97, 99, 100, 101, 103, 106 et 107 ; n° 136, fol. 36.  
Beauvilliers (François Desmoulins de) : n° 68 ; n° 99.  
Bedeau (Pierre) : p. 60 ; p. 63 ; n° 30.  
Béhague (Jean Pierre Antoine de) : n° 166.  
Beins (Jean de) : p. 36 ; p. 38 ; n° 67, fol. 30 ; n° 130, fol. 22, 33, 35, nf ; n° 164, fol. 16.  
Belle-Isle (Charles-Louis Auguste Fouquet, duc de, maréchal de France) : n° 47 ; n° 48.  
Bellin (Jacques Nicolas) : n° 58, fol. 34 ; n° 93, fol. 35.  
Bérard (colonel) : n° 4.  
Berey (Nicolas) : n° 26, fol. 91.  
Bergh (Henri de) : n° 165, fol. 127-129.  
Berwick (Jacques Fitz-James duc de, maréchal de France) : n° 143, fol. 26.  
Besse (prince de) : n° 45, fol. 6.  
Béthune (de) voir Charost (Armand Joseph de Béthune, duc de).  
Biscours (de) : p. 76, fig. 40 ; n° 44, fol. 68.  
Blaeu (Joan) : p. 24 ; p. 31 ; p. 36 ; n° 66, fol. 92 ; n° 67, fol. 1.  
Blanmont (E. A. de) : n° 58, fol. 46.  
Blondel (François) : p. 44 ; p. 45 ; p. 45, fig. 17 ; p. 46 ; p. 47 ; p. 52 ; n° 86.  
Boisforest : n° 58, fol. 58.  
Boisseau (Jean) : n° 165, fol. 6.  
Bombon (Brenne, comte de) : n° 173 ; n° 174.  
Bonnanaud (Antoine) : n° 58, fol. 3 et 6.  
Bonnetons (Jean de) : p. 36.  
Bonnetons (Honoré de) : p. 50 ; n° 67, fol. 52, 56, 57, 63, 65 et 66.  
Bonnetons (Raymond de) : p. 36.  
Bonvoux : n° 58, fol. 52.  
Borelli : n° 130, fol. 38.  
Bosse (Abraham) : n° 66, fol. 105.  
Bouchard de Becour (Louis) : n° 56, fol. 83.  
Boudon (C.) : n° 165, fol. 28-33.  
Bouguereau (Maurice) : p. 24.  
Boulanger (Nicolas de) : n° 60, fol. 12 ; n° 165, fol. 3.  
Boullain (F.) : n° 165, fol. 102.  
Bourcet (Pierre) : n° 138, fol. 46 ; n° 139, fol. 4.  
Bourgeois de Boynes (Pierre Étienne) : n° 93, fol. 35.

Bourgogne (Louis de France, duc de) voir Louis, dauphin de France.

Bourneuf : n° 6.  
Bournonville (Alexandre de) : n° 28, fol. 75.  
Boutillier d'Auroy : n° 143, fol. 26.  
Boynes (Pierre Étienne Bourgeois de) : n° 93, fol. 35.  
Boyer du Parc [ou du Parq] (Pierre) : p. 47 ; p. 48 ; p. 49 ; p. 49, fig. 19 ; p. 51 ; p. 52 ; n° 121 ; n° 122 ; n° 123 ; n° 148 ; n° 150 ; n° 151.  
Bragelogne : p. 71.  
Brioy (Jean) : n° 28, fol. 54.  
Brunck de Fründeck (Jacques Pierre Simon de) : n° 53, fol. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 22, 26, 27, 28 et 34.  
Brunet : n° 138, fol. 12, 27 et 33 ; n° 139, fol. 20, 26 et 29 ; n° 140, fol. 4, 33, 40, 42 et 49 ; n° 141, fol. 39, 42 et 55 ; n° 142, fol. 3.  
Brunswick (duc de) : n° 31, fol. 5.  
Buchotte (Nicolas) : p. 74.  
Bussemecher (Johan) : n° 66, fol. 95.  
Bussey : n° 165, fol. 66.

## C

Caels (Charles-Henri) : n° 62 ; n° 63 ; n° 65.  
Caffet : n° 172.  
Callignon : n° 21, fol. 95.  
Callot (Jacques) : p. 47 ; p. 51.  
Campi (Antonio) : n° 75, fol. 38 et 62.  
Camus (Charles Étienne Louis) : p. 76.  
Cantagallina (Remigio) : n° 165, fol. 12.  
Carolus Hebert (D. Q.) : n° 73, fol. 51.  
Carpeau (Pierre F.) : n° 165, fol. 231.  
Catherine de Médicis (reine de France) : p. 33.  
Catinat (Nicolas de) : n° 140, fol. 47.  
Cavalier (Jean) : n° 130, fol. 46.  
Cayron : n° 26, fol. 1.  
Chabert (Joseph-Bernard de) : p. 64.  
Charles IX (roi de France) : n° 148.  
Charles-Quint (empereur) : n° 47, fol. 1 ; n° 48 ; n° 49 ; n° 50.  
Charost (Armand Joseph de Béthune, duc de) : n° 110.  
Chastillon (Claude) : p. 26 ; p. 28 ; p. 36 ; p. 50 ; p. 51 ; p. 83 ; n° 66, fol. 41, 47, 50, 51, 52, 54, 55, 59, 64, 69, 71, 79, 80, 81, 82, 83, 87 et 91 ; n° 67, fol. 20, 25, 26 et 27 ; n° 136, fol. 34, 40, 41, 42 et 43 ; n° 165, fol. 25 et 47 ; n° 167.  
Chastillon (Nicolas François Antoine de) : p. 76 ; p. 77 ; p. 78 ; p. 78, fig. 41 ; p. 89 ; p. 90 ; n° 13 ; n° 14.  
Chatel (P.) : n° 165, fol. 102.  
Chatillon (Gaspard de Coligny, marquis de, maréchal de France) : n° 28, fol. 166.  
Chaulnes (Henri Louis d'Albert d'Ailly, duc de) : n° 134 ; n° 135.  
Chaulnes (Honoré d'Albert d'Ailly, duc de, maréchal de France) : n° 28, fol. 166.  
Chauveau (François) : p. 54 ; p. 60 ; p. 62, fig. 28 ; n° 83 ; n° 85 ; n° 95 ; n° 98.  
Chazerat (Claude de) : p. 71.  
Chertemps (Pierre de) : p. 71.  
Chevallier (François) : p. 74.

Chieze (Jacques de) : n° 67, fol. 39.  
Choquet de Lindu (Antoine) : p. 28 ; p. 89 ; p. 90 ; n° 42.  
Choquet de Lindu (Nicolas) : p. 89.  
Clerville (Louis Nicolas de) : p. 28 ; p. 30, fig. 8 ; p. 52 ; p. 54 ; p. 57 ; p. 71, fig. 36 ; n° 21 ; n° 24 ; n° 127.  
Cochin (Nicolas) : p. 51 ; n° 21, fol. 28, 42, 54, 55, 61, 74, 78, 80, 82, 89 et 92 ; n° 165, fol. 183.  
Coehoorn (Menno van) : n° 56, fol. 7.  
Coignet (Frédéric) : n° 165, fol. 95.  
Coigny (François de Franquetot, duc de) : n° 45, fol. 65 ; n° 70, fol. 141 ; n° 75, fol. 92.  
Coislín (Henri Charles du Camboust, duc de) : n° 152.  
Colbert (Jean-Baptiste) : p. 49 ; p. 52 ; p. 54 ; p. 57 ; p. 58 ; p. 60 ; p. 62, fig. 28 ; p. 63 ; p. 64 ; p. 71 ; p. 80 ; n° 83 ; n° 85 ; n° 89 ; n° 95 ; n° 98.  
Collignon (François) : n° 66, fol. 105a ; n° 165, fol. 222.  
Combes (Benjamin de) : n° 89, fol. 4.  
Condé (Louis de Bourbon, duc d'Enghien, prince de) : p. 54 ; p. 54, fig. 23 ; n° 4 ; n° 18 ; n° 26, fol. 46 ; n° 28, fol. 36<sup>bis</sup> et 175 ; n° 70, fol. 143 ; n° 131, fol. 51 ; n° 144, fol. 22 ; n° 165, fol. 36 et 51.  
Conges (de) : n° 30, fol. 63.  
Conty d'Argencourt (Pierre de) : p. 43.  
Cordier de la Houssaye (Honoré) : n° 74, fol. 22.  
Cormontaigne (Louis de) : p. 23 ; p. 74 ; p. 75 ; p. 76 ; p. 76, fig. 40 ; p. 79 ; p. 79, fig. 42 ; n° 38, n° 43 ; n° 44, fol. 15, 16, 17, 18, 68, 73, 103, nf, 117, 119, nf ; n° 45, fol. 16, 41, 53 et 54.  
Cormontaigne voir Cormontaigne (Louis de).  
Courtanvaux (François Michel César Le Tellier, marquis de) : n° 79.  
Cumberland (duc de) : n° 110.

## D

Darcy : n° 29, fol. 78, 79 et 100 ; n° 144, fol. 25.  
Daugnon (Louis Foucault, comte du) : n° 7, fol. 94.  
De Hondt (Josse) voir Hondius (Jodocus).  
Delamy (B.) : n° 59.  
Della Bella (Stephano) : p. 51.  
Delisle (Guillaume) : p. 24.  
Demaison Neutrie : n° 28, fol. 56.  
Depaty : n° 28, fol. 156.  
Desbarres : n° 56, fol. 63.  
Desbrulins (F.) : n° 58, fol. 45.  
Desjardins : n° 176.  
Desprez (François) : n° 165, fol. 71.  
Deville (Antoine) voir Ville (Antoine de).  
Devin : n° 6.  
De Vos (général) : n° 62.  
Dhermand : n° 70, fol. 110.  
Diot (H. E.) : n° 120.  
Dolce (Pietro) : p. 34.  
Doucet de Vermontz : n° 30, fol. 84.  
Doyré : n° 44, fol. 24.  
Du Carlo : n° 119, fol. 1 ; n° 165, fol. 205-210.  
Duchateau : n° 56, fol. 50.  
Dullier : n° 141, fol. 35 et 38.  
Du Mené : p. 64.

Dumont: n° 43.  
Dunoncel (François): n° 26, fol. 16.  
Dupain de Montesson (Louis Charles): n° 56, fol. 35 et 90.  
Du Portal (Antoine): p. 74; p. 75; p. 89; n° 38, fol. 66; n° 40; n° 44, fol. 19.  
Du Portal (Jean-Jacques): n° 53, fol. 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 18, 21, 23, 24, 25, 28<sup>bis</sup>; 29, 39, 40, 41, 42 et 43.  
Duval (Laurent Nicolas): n° 60, fol. 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8.  
*Du Val (Pierre) voir Duval (Pierre).*  
Duval (Pierre): n° 29, fol. 97 et 101; n° 165, fol. 181 et 186.  
Duverger: n° 30, fol. 4; n° 70, fol. 87.  
Duvivier: n° 44, fol. 34, 69, 81 et 82.

## E

Eghels (J.): n° 64.  
Elandts (Cornelis): n° 129.  
Elbeuf (Charles de Lorraine, duc d'): p. 48; n° 137; n° 147.  
Errard (Jean): p. 36; p. 38; p. 39.  
Estienne (Charles): p. 47.  
Estienne (Jean): n° 28, fol. 155.  
Estrées (Jean II d'): p. 28.  
Eugène (prince de Savoie): n° 75, fol. 13, 17 et 147.  
Ève (Clovis I): p. 38.

## F

Fabre (Jean): p. 39; n° 165, fol. 19.  
Falmoz: n° 72, fol. 25.  
Faurot: n° 56, fol. 132.  
Feld (de): n° 56, fol. 128.  
Fer (Antoine de): n° 29, fol. 131.  
Fer (Nicolas de): p. 24; p. 62; n° 6, fol. 5; n° 10, fol. 30; n° 26, fol. 8 et 90; n° 45, fol. 3; n° 46, fol. 17, 28 et 36; n° 139, fol. 6, 43 et 44; n° 167; n° 175, fol. 3.  
Ferre (Antoine de): n° 56, fol. 64 et 65.  
Ferry (François): p. 80; n° 8, fol. 22.  
Filley: n° 56, fol. 20.  
Finch (H.): n° 119.  
Firens (Pierre): n° 165, fol. 137.  
Flamen (Guillaume): p. 43; n° 16; n° 17.  
Fontanieu (Gaspard Moïse de): p. 82; p. 83, fig. 44; n° 138; n° 138, fol. 31 et 48; n° 139; n° 139, fol. 37; n° 140; n° 141; n° 142; n° 142, fol. 14, 15 et 18; n° 143; n° 143, fol. 26; n° 144.  
Forestier: n° 56, fol. 134.  
Formento: n° 31, fol. 77, 80, 86, 91, 95, 99 et 102.  
Fortaterre (François de): n° 28, fol. 117.  
Fortin: n° 139, fol. 8, 12, 15, 16, 23, 24, 32, 36, 39, 40 et 42; n° 140, fol. 5, 6, 12, 35, 39, 44, 45, 48, 50, 51, 54 et 57; n° 141, fol. 3, 4, 7, 9, 10, 11, 35, 38, 40, 41, 46, 47, 48, 50, 51 et 53; n° 143, fol. 4.  
Fouquet (Nicolas): p. 28; p. 54; n° 127.  
Fournier (Georges): p. 21; p. 39; p. 44.  
François I<sup>er</sup> (roi de France): n° 148.  
François II (roi de France): n° 148.  
François (Jean): p. 47.  
Francqhomme: n° 72, fol. 34.  
Frédéric-Henri (prince d'Orange-Nassau): n° 100; n° 152, fol. 34; n° 165, fol. 168-170, 178, 194-195 et 196.  
Frézier (Amédée François): p. 89.  
Fricx (Eugène Henri): n° 45, fol. 34; n° 46, fol. 45; n° 75, fol. 32.  
Fuentes (comte de): n° 28, fol. 112.

## G

Gaignières (François Roger): p. 84.  
Gaultier (Léonard): n° 67, fol. 32.  
Gautier (Henri, dit de Nîmes): p. 72.  
Gentil (Pierre Jean ou Joann): n° 167.  
Gervain de Roquepique (Jacques de): p. 78.  
Giobatte: n° 31, fol. 88.  
Girardin (Pierre): p. 64.  
Goulartio (Jacob): n° 66, fol. 23.  
Gourdon: n° 44, fol. 13.  
Grancey (François Rouxel de Médavy, marquis de): p. 62; n° 172; n° 175.  
Grandval: n° 56, fol. 53, 56 et 69.  
Granville (de): n° 131, fol. 51.  
Guébriant (Jean-Baptiste Budes, comte de): n° 165, fol. 39.  
Guiche (Antoine de Gramont, comte de, maréchal de France): n° 131, fol. 26.  
Guines (de): n° 34, fol. 2 et 9.  
Guyon de Sardièrre (Jean-Baptiste Denis): n° 160.

## H

Habsbourg: p. 26; p. 33; p. 43.  
Haestens (Hendrick): n° 29, fol. 46.  
Hanovre (famille de): n° 110.  
Harcourt (Henri de Lorraine, comte d'): n° 130, fol. 16.  
Haxo (François Nicolas Benoît): p. 92; n° 5.  
Henri II (roi de France): n° 148.  
Henri III (roi de France): n° 148.  
Henri IV (roi de France): p. 33; p. 34; p. 36; p. 38; p. 38, fig. 12; p. 39; p. 83; n° 34, fol. 4; n° 148; n° 169.  
Hermann (d'): n° 75, nf.  
Hoeftnagel (Georg ou Joris): n° 66, fol. 104.  
Hoffman (Johan): n° 28, fol. 80.  
Holstein (duc d'): n° 31, fol. 14.  
Hondius (Henri ou Hendrik): p. 36; n° 66, fol. 8 et 33; n° 67, fol. 13 et 30; n° 152, fol. 5.  
Hondius (Jodocus): n° 66, fol. 11.  
Houdan: n° 66, fol. 105.  
Huberti (Adrianus): n° 165, fol. 112.  
Huberto (Adr. de S.): n° 165, fol. 132.

## I

Inselin (Charles): p. 24; n° 56, fol. 100; n° 70, fol. 6  
Isabelle (archiduchesse d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas): n° 165, fol. 127-129

## J

Jaillot (Alexis Hubert): p. 24; p. 26; n° 29, fol. 102; n° 45, fol. 12 et 67; n° 46, fol. 8; n° 56, fol. 43; n° 58, fol. 49.  
Jamez (Nicolas): n° 64.  
Jansse (Régnier): p. 38; p. 46, fig. 18; p. 50; n° 21, fol. 85; n° 131, fol. 11, 12, 26 et 34; n° 146.  
Jansson (Johan): p. 24; n° 66, fol. 1, 2, 23, 48 et 73; n° 67, fol. 21, 46, 69, 70.  
Jobart: p. 52.  
Jollain (Jacques): n° 29, fol. 124.  
Joubert: p. 60; n° 32.  
Jouvin de Rochefort (Albert): n° 26, fol. 9, 14 et 17.  
Jubrien (Jean): n° 66, fol. 60, 61 et 70.

## K

Kavassilou (Michel de): n° 105, fol. 50 et 51.  
Kearney (de): n° 58, fol. 27.  
Köhler (Johann David): p. 22, fig. 2.

## L

L'Hospital (François de, maréchal de France): n° 70, fol. 143.  
La Blottière (François de): n° 73, fol. 15; n° 74, fol. 3 et 19; n° 142, fol. 22, 23 et 25.  
La Châtre (Claude de, maréchal de France): n° 165, fol. 130.  
La Chèze (Jean-Baptiste de): n° 43.  
Lacoste: p. 63; n° 30, fol. 138.  
La Devèze (François de): n° 11, fol. 28 et 35.  
La Feuillade (Louis d'Aubusson, duc de): n° 138, fol. 22.  
Lafréry (Antoine): p. 23.  
Laguet (Jacques): n° 165, fol. 5.  
La Halle (F. de): n° 26, fol. 29.  
La Houve (Paul de): n° 131.  
La Hyre (Laurent de): n° 165, fol. 45.  
Lajoüe (Jacques de): n° 162.  
La Martinière (Antoine Augustin Bruzen de): p. 24.  
Lambooy (Guillaume de): n° 165, fol. 39.  
La Meilleraye (Charles de La Porte, marquis de, maréchal de France): n° 28, fol. 166.  
La Meilleraye-Mazarin (Armand Charles de La Porte, duc de): n° 149.  
La Motte (Gabriel de La Myre, seigneur de): n° 31, fol. 104, 105-108v et 109.  
Lamy de Luret (Jean Bonnaventure): n° 61.  
Langlois (François): n° 165, fol. 72, 73, 74-75, 76, 77, 79 et 80.  
Langres (de): n° 165, fol. 7.  
La Pointe (François de Lépine, sieur de): n° 80; n° 106.  
Lappara (Louis Fieux de): n° 30, fol. 133.  
Laseigne (ou Lasseigne): n° 71; n° 72, fol. 31; n° 73, fol. 18, 20 et 41; n° 74, fol. 35, 38, 40, 42, 44 et 50.  
Lattré (Jean): n° 56, fol. 74 et 140; n° 58, fol. 29.  
Laude (David de): n° 75, fol. 38 et 62.  
Le Blond (Guillaume): n° 159.  
Le Clerc (Jean): p. 24; p. 36; p. 50; n° 67, fol. 41; n° 165, fol. 78.  
*Le Grand Condé voir Condé (Louis de Bourbon, duc d'Enghien, prince de).*  
Le Maire: n° 38, fol. 43, 66, 105, 113, 113<sup>bis</sup> et 122.  
Le Muet (Pierre): p. 40; p. 40, fig. 14; n° 157.  
Le Nègre: n° 56, fol. 140.  
Lenglet du Fresnoy (Nicolas): p. 28.  
Lenin (ou Le Nain): p. 48; p. 50, fig. 20; n° 137; n° 147.  
Le Peletier de Souzy (Michel): p. 58; p. 62; p. 74; n° 36.  
Le Petit: n° 58, fol. 60.  
Le Rasle: p. 26; p. 26, fig. 6.  
Le Rouge (Georges Louis): n° 45, fol. 68; n° 46, fol. 11, 14, 18, 20, 23, 31, 32, 33 et 37; n° 56, fol. 26, 27, 28, 36, 85, 86, 87 et 138; n° 58, fol. 55.  
Le Roux d'Infreville (Louis): p. 44; p. 46.  
Le Roy (P. N.): n° 58, fol. 54.  
Lesdiguières (Charles de Créquy, duc de, maréchal de France): p. 34; n° 28, fol. 83<sup>bis</sup>; n° 131, fol. 15; n° 164, fol. 60.  
Le Tellier (graveur): n° 56, fol. 104.  
*Le Tellier (François Michel, marquis de Louvois) voir Louvois.*  
*Le Tellier (François Michel César, marquis de Courtanvaux) voir Courtanvaux.*  
Le Tellier (Michel): p. 57; n° 23; n° 137; n° 158.  
Leviroy: n° 72, fol. 17.  
Liédot (François Joseph Didier): p. 92.  
Longueville (Henri II, duc de): p. 40; p. 52; p. 54, fig. 22; n° 125; n° 126; n° 133.  
Lorges (Guy Aldonce II, comte de, dit maréchal de Lorges): n° 28, fol. 136v.

Louis (dauphin de France): n° 10, fol. 105; n° 70, fol. 6, 7 et 10.  
Louis XIII (roi de France): p. 23; p. 36; p. 39; p. 43; p. 44; p. 47; p. 48; p. 49; p. 50; p. 51; p. 54; p. 79; p. 83; n° 8, fol. 20, 21 et 21<sup>bis</sup>; n° 28, fol. 165; n° 34, fol. 8; n° 148; n° 157.  
Louis XIV (roi de France): p. 24; p. 28; p. 31; p. 33; p. 39; p. 40; p. 43; p. 49; p. 51; p. 54; p. 57; p. 58; p. 59; p. 60; p. 61, fig. 27; p. 62; p. 63; p. 64; p. 68; p. 72; p. 74; p. 75; p. 79; p. 85; p. 88; n° 10, fol. 107; n° 28, fol. 78; n° 30; n° 31; n° 32; n° 97; n° 100; n° 101; n° 102; n° 103; n° 104; n° 105; n° 106; n° 107; n° 138, fol. 16; n° 144, fol. 22; n° 156; n° 165, fol. 24, 53, 67, 87, 187 et 188.  
Louis XV (roi de France): p. 57; p. 63; p. 75; p. 88.  
Loupia Fontenailles (Claude): n° 58, fol. 27.  
Louvois (François Michel Le Tellier, marquis de Louvois, dit): p. 26; p. 57; p. 58; p. 60; p. 62; p. 71; n° 1; n° 2.  
Lurbigny (Cossay de): n° 28, fol. 159.  
Luxembourg (François Henri de Montmorency, duc de): n° 144, fol. 23.  
Luxembourg (Henri de): n° 165, fol. 25.

## M

Magallon: n° 140, fol. 10, 32, 34, 36, 37, 46 et 56; n° 141, fol. 8, 37, 43, 45 et 49.  
Mailly (Augustin Joseph de): n° 51; n° 52.  
Maine (Louis Auguste de Bourbon, comte d'Eu, duc du): n° 68.  
Manesson Mallet (Allain): p. 26; p. 28; n° 27, fol. 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30; n° 34, fol. 10.  
Mareschal (Jacques Philippe Eléonore): p. 62; p. 92; n° 36; n° 175.  
Maretz (Jacques): p. 44.  
Mariaval: n° 51, nf; n° 52, nf.  
Marolois (Samuel): n° 34, fol. 1 et 3.  
Martelleur (Jean): p. 36; p. 40.  
Martellier (Jean): p. 34, fig. 10; p. 36; p. 40.  
Masse (Claude): p. 25, fig. 5; p. 28; p. 57, fig. 24; p. 74; p. 79; p. 80; p. 81, fig. 43; p. 83; p. 84; p. 85, fig. 47; n° 6; n° 7; n° 8; n° 9; n° 10; n° 11.  
Masse (Claude Félix): p. 80; n° 11.  
Masse (François Félix): p. 80; n° 6, n° 11.  
Maunusson (P. de): n° 58, fol. 45.  
Maupin (Simon): n° 28, fol. 8; n° 67, fol. 81.  
Maurepas (Jean Frédéric Phélypeaux, comte de): n° 93.  
Maurice de Nassau (prince d'Orange): n° 164, fol. 46; n° 165, fol. 168-170.  
Mazarin (Jules): p. 52; p. 54; p. 57; n° 85.  
Mazin (Antoine): n° 128.  
Melo (Francisco de): n° 131, fol. 26.  
Merian (Matthäus): n° 67, fol. 42.  
Mercator (Gérard): p. 22, fig. 3; p. 23; p. 26; p. 51; n° 66, fol. 93.  
Mercoeur (Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de): n° 165, fol. 150-151, 152, 154, 157, 159, 161, 163 et 165.  
Mercy (Claude Florimond de): n° 75, fol. 92.  
Mesgrigny (Jean de): n° 141, fol. 18-34.  
Messenger: n° 67, fol. 32.  
Michelot (Henri): n° 101.  
Milet de Monville (Nicolas): p. 76.  
Milet de Mureau: p. 78.  
Montdenis (Claude Rivet, sieur de): n° 152, fol. 3, 7 et 28.  
Montegu: n° 30, fol. 39, 90 et 92.  
Morainville: n° 140, fol. 14-31.  
Morel (Jean): n° 143, fol. 45.  
Mortier (Pierre): n° 46, fol. 29.  
Mosburger (G. L.): n° 46, fol. 10.

Aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, tandis que les grands ateliers cartographiques européens s'affairent à l'édition de luxueuses séries d'atlas universels pour leur clientèle la plus fortunée, c'est au plus près du terrain que les ingénieurs militaires façonnent patiemment leur propre conception de l'atlas militaire manuscrit, à bien des égards plus intimiste et secrète. Si leurs ouvrages se définissent toujours comme des « livres reliés de cartes et plans », ils adoptent des formes infiniment diverses, allant du simple « ramas » de documents utiles à l'exercice de la profession à la « visite de places » commandée par l'administration militaire, en passant par le somptueux recueil dédicatoire. Dessinés à la plume et souvent rehaussés de lavis, ces recueils, conçus à des fins stratégiques, dressent le portrait inédit et toujours confondant de précision de provinces, *pais*, villes fortifiées et ouvrages militaires tour à tour défendus ou convoités par l'État monarchique.

Cet ouvrage abondamment illustré, qui réunit une étude historique et un catalogue raisonné complété d'index de lieux et d'auteurs, présente pour la première fois, planche par planche, l'un des gisements cartographiques d'Ancien Régime les plus exceptionnels qui soient conservés dans les fonds d'Île-de-France. Instrument de recherche inestimable pour l'histoire des villes, de l'architecture et des territoires, il éclaire l'ensemble des processus de réformation orchestrés en France entre les règnes d'Henri IV et de Louis XV, tout en faisant la part belle aux pays européens et aux États du Levant.



ISBN : 9782717726763